



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
20/02/13

**Séance du jeudi 14 février 2013
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration
Générale,
Jean-Philippe
DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 14 février 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

MR 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal des séances de Conseil de Communauté des 20/12/12 et 18/01/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Françoise GALLIOU comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 20 décembre 2012 et 18 janvier 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.2 - Installation d'un nouveau délégué

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe M. Jean-Noël FLEURY comme délégué titulaire de la Ville de Besançon au Conseil de Communauté du Grand Besançon,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Jean-Noël FLEURY comme membre titulaire de la commission n°04 « Développement durable, Environnement, Cadre de vie ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.3 - Indemnité de fonction du 28^{ème} Vice-Président

Mme PRESSE ne prend pas part au vote.

A la majorité, 6 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté fixe l'indemnité de fonction brute mensuelle de Mme Françoise PRESSE, pour l'exercice de ses fonctions de 28^{ème} Vice-Présidente de la CAGB, à hauteur de 23,70 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 91 Contre : 6 Abstentions : 4

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2013.

↳ R 1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de dette

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

↳ R 1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

↳ R 1.1.4 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'utilisation des lignes de dépenses imprévues au long de l'exercice 2012.

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

1. Création d'un poste d'électromécanicien au sein du Sybert (catégorie C)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'électromécanicien relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

II. Transformation d'un poste de chargé de mission prospective au sein de la Direction Stratégie et Territoire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste de chargé de mission prospective relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.2 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution d'une subvention

Mmes CRABBÉ-DIAWARA, JEANNIN, POISSENOT et THIEBAUT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur le versement de la subvention 2013 due au COS, soit :

- pour le Budget principal, 12 052 € versés en février au titre de l'acompte et 37 138 € versés en juin au titre du solde de la participation aux diverses prestations,
- pour le Budget annexe Transports, 4 304 € entièrement versés en juin,
- pour le Budget annexe Déchets, 7 604 € versés en février au titre de l'acompte et 23 575 € versés en juin au titre du solde de la participation aux diverses prestations,
- pour le Budget annexe CRR, 6 657 € versés en février au titre de l'acompte et 20 067 € versés en juin au titre du solde de la participation aux diverses prestations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.3 - Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'un Pôle Ressources Humaines et Organisation Partagé - Mutualisation de la communication interne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention du 23 juin 2009 relative à la mise en place d'un Pôle Ressources Humaines et Organisation Partagé suite à la mutualisation de la communication interne,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳R 5.1 - Avenant n°2 au contrat d'assurances « Tous Risques Chantiers » pour la Cité des Arts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au contrat d'assurance « Tous Risques Chantier » pour la Cité des Arts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Avenant n°1 à la convention relative au transfert du CRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de retour de l'immeuble, sis 27 rue des Boucheries à Besançon, à la Ville de Besançon en qualité de propriétaire ; le bien n'étant plus affecté à l'exercice de la compétence Conservatoire à Rayonnement Régional,
- se prononce favorablement sur la fin des autres mises à disposition de biens immobiliers consenties par la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative au transfert du CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Evolution de la politique de soutien aux écoles de musique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur :

- le schéma de principe de structuration des écoles de musique sur le Grand Besançon,
- le nouveau règlement du fonds d'aide aux écoles de musique à valoir à compter de 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Marché de prestations d'installation des systèmes de courants faibles (CFA4)

A la majorité, 6 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du choix de la CAO attribuant le marché de prestations de pose et de raccordement d'équipements électriques et électroniques, au titre des systèmes de « courants faibles » (CFA4) à la société SNEF pour un montant de 296 804,94 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 102 Contre : 6 Abstentions : 2

↳ R 2.2 - Tramway - Subvention pour une étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs portée par la DIRECCTE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la participation financière de la CAGB pour une étude de faisabilité d'un groupement d'entrepreneurs commerçants portée par la DIRECCTE, à hauteur de 10 200 €, soit 50 % du montant estimé de l'étude,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir pour le versement de cette subvention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Tramway - Remplacement d'un membre suppléant de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le remplacement de M. CHEVRIER par Mme ROZET, en tant que membre suppléant, mandaté par le MEDEF, au sein de la CIAT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Soutien financier du Grand Besançon - Projet STP SecuPHA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien financier de la CAGB au projet STP SecuPHA porté par la société M2C à hauteur de 50 000 € sous forme d'avance remboursable dans le cadre du FRI2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - MIPIM 2013 - Participation de la Ville de Besançon et de la sedD aux côtés du Grand Besançon

MM. FOUSSERET, MARTIN et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur les conventions à intervenir avec la Ville de Besançon et la sedD pour formaliser leur participation financière aux côtés du Grand Besançon au MIPIM 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Convention de gestion administrative entre la CAGB et le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)

MM. ALLEMANN, BAULIEU, BODIN et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention de gestion entre la CAGB et le SMAIBO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon-Dessus - Acquisition de 6 parcelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de ces 6 parcelles appartenant à la commune d'Auxon-Dessus pour un montant total de 226 827 € (comprenant les frais de transaction estimés),
- autorise Monsieur le Président à signer les actes relatifs à l'acquisition de ces 6 parcelles,
- autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de défrichement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Zone des Marnières - Point d'information sur la situation

Le Conseil de Communauté prend connaissance :

- de la fin du traité de concession et des engagements entre SEGECE et le Grand Besançon,
- du lancement d'une étude de définition et de montage de la Zone des Marnières,
- du lancement, dès 2013, d'une politique volontariste d'acquisitions sur la zone des Marnières.

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 février 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.1) **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.1) **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.1), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.3), Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (jusqu'au 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.3) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Genes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET), M. Jean-Michel FAIVRE (représenté par Mme Sophie ZECCHINI à partir du 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Pascal DURAND **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Mme Françoise GALLIOU

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, JP. TAILLARD (à partir du 1.1.2), H. AKODAD, P. BONNET, YM. DAHOUI (jusqu'au 0.3), JJ. DEMONET, E. DUMONT (à partir du 1.1.2), F. FELLMANN (jusqu'au 1.1.1), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 0.3), JF. GIRARD (à partir du 1.1.2), JS. LEUBA (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.3), M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2), D. PARIS, F. GILLET, C. PREIONI, D. JOLY, M. COTTINY, D. ROLET, J. TARBOURIECH.

Mandataires : J. CANAL, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.2), N. BODIN, JM. GIRERD, B. RONZI (jusqu'au 0.3), J. MARIOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.2), E. DUMONT (jusqu'au 1.1.1), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 0.3), F. ALLEMANN (à partir du 1.1.2), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT (à partir du 0.2), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. DE WILDE - BESANCON (à partir du 1.1.2), C. VOIDEY, F. LOPEZ, JY. PRALON, M. FELT, G. BAULIEU, JP. MARTIN, B. MOYSE.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 février 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	11
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal des séances de Conseil de Communauté des 20 décembre 2012 et 18 janvier 2013	11
Rapport n°0.2 - Installation d'un nouveau délégué	12
Rapport n°0.3 - Indemnité de fonction du 28^{ème} Vice-Président	12
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	13
Finances	13
Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2013	13
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de dette	30
Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable	34
Rapport n°1.1.4 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2012	36
Ressources Humaines	36
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois permanents	36
Rapport n°1.2.2 - Comité des Oeuvres sociales - Attribution d'une subvention	36
Rapport n°1.2.3 - Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'un Pôle Ressources Humaines et Organisation Partagé - Mutualisation de la communication interne	37
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sport	37
Rapport n°5.1 - Avenant n°2 au contrat d'assurance « Tous Risques Chantiers » pour la Cité des Arts	37
Rapport n°5.2 - Avenant n°1 à la convention relative au transfert du CRR	37
Rapport n°5.3 - Évolution de la politique de soutien aux écoles de musique	38
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	41
Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de prestations d'installation des systèmes de courants faibles (CFA4)	41
Rapport n°2.2 - Tramway - Subvention pour une étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs portée par la Direccte	41
Rapport n°2.3 - Tramway - Remplacement d'un membre suppléant de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)	42
Information sur les dossiers traités par la CIAT	42
Information sur l'équipement en pneus neige des bus du réseau Ginko	42

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	43
Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon - Projet STP SecuPHA	43
Rapport n°3.2 - MIPIM 2013 - Participation de la Ville de Besançon et de la sedD aux côtés du Grand Besançon	43
Rapport n°3.3 - Convention de gestion administrative entre la CAGB et le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)	43
Rapport n°3.4 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon-Dessus - Acquisition de six parcelles	44
Rapport n°3.5 - Zone des Marnières - Point d'information sur la situation	44
Questions diverses	47
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	47
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	47

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 14 février 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal des séances de Conseil de Communauté des 20 décembre 2012 et 18 janvier 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. Avons-nous le quorum ? Oui.

Tout d'abord, concernant les pouvoirs, Yves-Michel DAHOUÏ donne pouvoir à Béatrice RONZI, Joëlle SCHIRRER à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Jean-Pierre BASSELIN à Jacques CANAL, Hayatte AKODAD à Nicolas BODIN, Françoise FELLMANN à Emmanuel DUMONT, Marie-Noëlle SCHOELLER à moi-même, Didier GENDRAUD à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Abdel GHEZALI à Lazhar HAKKAR, Jean-Jacques DEMONET à Jacques MARIOT, Zahira YASSIR-COUVAL à Catherine THIEBAUT, Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN, Daniel PARIS à Claude VOIDEY, Marcel COTINNI à Gabriel BAULIEU, Françoise GILLET à François LOPEZ, Pascal BONNET à Jean-Marie GIRERD, Michel OMOURY à Élisabeth PÉQUIGNOT, Claude PREIONI à Jean-Yves PRALON, et Jean TARBOURIECH à Bernard MOYSE. Voilà pour les pouvoirs. Jean-Michel FAIVRE est représenté par sa suppléante Sophie ZECCHINI, et Jean-Marc BOUSSET par Dominique CLERGET. Sont excusés Messieurs REYLÉ, et LANDRY.

Avant de démarrer cette séance, je voudrais tout d'abord que nous ayons une pensée pour un des nôtres qui nous a quittés il y a très peu de temps, quelqu'un de discret, mais très efficace. Il a beaucoup travaillé dans cette Agglomération, et au-delà, entre autres au niveau de l'Université. Il avait toujours le sens de l'intérêt général. Je parle en l'occurrence de notre ami Claude OYTANA, décédé après une maladie grave qu'il a supportée avec beaucoup de courage. Je dois dire qu'il a, jusqu'à la dernière minute, continué à remplir pleinement ses mandats. Je ne suis pas sûr qu'il était présent lors de la dernière séance. Cependant, à la séance précédente, je l'avais salué ici. C'est quelqu'un qui ne s'était jamais plaint. Il était courageux. Lorsqu'il était Président de l'Université de Franche-Comté, puis Conseiller municipal ou adjoint à Pelousey, il a fait un gros travail. Nous étions nombreux à ses obsèques. Et en sa mémoire, je voudrais vous demander d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Claude OYTANA.

Je vous remercie.

Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux des dernières séances ? Je n'en vois pas. Nous allons désigner un (ou une) secrétaire de séance. Françoise GALLIOU, par exemple. J'ai annoncé les pouvoirs reçus, la séance est ouverte. Nous pouvons donc passer au point suivant.

M. LE PRÉSIDENT.- Suite à la démission d'Éric ALAUZET, le Conseil Municipal de Besançon, lors de sa séance du 21 janvier 2013, a procédé à la désignation d'un nouveau conseiller au Grand Besançon. Il est proposé d'installer ce nouveau délégué au Conseil de Communauté du Grand Besançon et de le désigner membre de la Commission n°04 « Développement durable, Environnement, Cadre de Vie ». Vous connaissez l'ancienne situation. Éric ALAUZET est remplacé par Jean-Noël FLEURY. Je vais vous demander tout d'abord de lui souhaiter la bienvenue dans notre Assemblée, et lui demander s'il a quelque chose à ajouter. Jean-Noël FLEURY est installé comme délégué titulaire de la Ville de Besançon au Conseil de Communauté du Grand Besançon. Il fera partie de la Commission n°04. Je suis sûr qu'il saura, à vos côtés, faire un excellent travail pour le plus grand bien de notre Agglomération.

Je voudrais aussi, à cet instant, féliciter notre collègue, Christophe LIME, désormais Président du SYBERT suite à la démission d'Éric ALAUZET. Je crois que cette élection s'est faite il y a très peu de temps, de façon très démocratique. Tu as été très largement élu, donc nous t'en félicitons. De plus, nous te souhaitons au SYBERT de bien continuer à travailler comme cela se fait depuis de longues années, « en bonne intelligence avec l'Agglomération », me souffle Gabriel BAULIEU. Mais si ce message ne lui a pas déjà été passé trois ou quatre fois, il ne lui a jamais été passé.

M. LE PRÉSIDENT.- Suite à l'élection de Françoise PRESSE en qualité de 28^{ème} Vice-Présidente, il convient de fixer l'indemnité de fonction brute mensuelle qui lui sera attribuée. Dans votre dossier, vous avez le rappel du cadre législatif et réglementaire, ainsi que le montant maximal que personne ne prend ici, en tout cas, au Grand Besançon. Dans d'autres agglomérations, ce n'est certainement pas le cas. En tout cas, c'est vrai pour nous.

Par délibération en date du 5 mai 2008, nous avons fixé le taux maximal des indemnités de fonction brutes mensuelles attribuées au Président et aux Vice-Présidents, soit 72,60 % de l'IB (indice brut) 1015 pour le Président, et 23,70 % de l'IB 1015 pour les Vice-Présidents. Il est donc proposé que l'indemnité de fonction de Madame Françoise PRESSE, élue 28^{ème} Vice-Présidente, soit strictement identique à celle auparavant allouée à Éric ALAUZET, à savoir 23,70 % de l'indice brut 1015, même montant que pour l'ensemble des autres Vice-Présidents. Il est proposé que la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle fonction soit fixée au 24 janvier 2013, soit la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de délégation que j'ai signé pour Françoise PRESSE, en qualité de 28^{ème} Vice-Présidente. Je vous propose donc de voter cette fixation d'indemnité de fonction.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- N'admettant pas le renouvellement d'une Vice-Présidence le 18 janvier, je voterai contre ce point aujourd'hui. C'est un point du programme du candidat HOLLANDE que je souhaite voir voter et appliquer, à savoir celui du non-cumul des mandats. Je crois savoir qu'il est loin de faire l'unanimité dans la majorité. Nous verrons donc s'il est finalement adopté. Je pense qu'au niveau local, comme au niveau national, il faudrait appliquer le non-cumul des indemnités, ce qui amènerait vite le non-cumul des fonctions et mandats. En même temps, il faudrait un vrai statut de l'élu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame FAIVRE-PETITJEAN. Le cumul des mandats concerne les parlementaires, avec des présidences d'exécutif. Il ne s'agit pas des mandats de ce niveau-là. Je pense, contrairement à ce que vous dites, qu'il sera appliqué, et c'est très bien ainsi. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de dire que les indemnités concernent des personnes qui ont des responsabilités importantes, et c'est aussi un des éléments de la démocratie. Si on veut faire en sorte qu'il n'y ait pas que des retraités, des personnes, ou des fonctionnaires dans les assemblées, si l'on veut qu'il y ait aussi des gens de la vie active, il faut procéder de cette manière. En revanche, vous appelez de vos vœux un vrai statut de l'élu. Je l'appelle moi aussi de mes vœux.

Mme PRESSE ne prend pas part au vote. Qui s'oppose et qui s'abstient ? Je compte six oppositions et quatre abstentions. C'est donc adopté.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°I.I.I - Débat d'Orientations Budgétaires 2013

M. BAULIEU.- Ouvrons ce débat d'orientations budgétaires qui n'est qu'un débat, nous aurons dans une séance ultérieure à statuer, bien évidemment, sur notre budget 2013, et sur les documents s'y rattachant. Nous allons parcourir au moyen d'un diaporama, le contenu du rapport dont vous avez pu prendre connaissance. Sachant que bien évidemment, la vie est ainsi faite, chaque jour apporte son lot d'informations, concernant un certain nombre d'éléments, nous devons bien évidemment tenir compte d'un élément que j'ai rappelé à plusieurs reprises au sujet des relations de l'État avec les collectivités, et ce depuis plusieurs années. Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans ce contexte, et j'y reviendrai dans une seconde. Cependant, elles nous invitent à nous inscrire en termes de perspectives, dans le sens des grandes orientations inscrites dans notre document approuvé le mois dernier, « Grand Besançon 2030, Agglomération Capitale », dont nous rappelons là, sur cet écran, quelques éléments majeurs. Ensuite, je dirai deux mots à votre endroit sur les conditions de cette préparation budgétaire 2013 que nous qualifions d'exemplaire. Je souhaite, avec Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, le souligner. Nous l'avons apprécié dans le travail qui est le nôtre, avec les services, avec la Direction des finances. Je souhaite également souligner une implication solidaire des Vice-Présidents et des services dans la préparation budgétaire. C'est important que nous puissions avoir cette démarche et cette solidarité responsable de l'ensemble des Vice-Présidents. De plus, je tiens également à souligner le travail de la part des services depuis le cadrage budgétaire qui remonte au milieu de l'été, et en amont des entretiens budgétaires des mois d'octobre et novembre dernier. Bien évidemment, tout cela nous permet de construire à la fois ce dont nous parlons aujourd'hui, et pour plus tard le budget en tant que tel.

Sur les quelques grandes lignes que nous allons pouvoir évoquer, vous en trouvez le plan sous vos yeux, à savoir :

- le contexte national,
- la situation financière de notre établissement,
- les orientations budgétaires du Grand Besançon, à proprement parler, avec les notions de recettes et dépenses en domaine de fonctionnement, mais également la programmation des investissements.

Tout cela en grandes lignes dans la mesure où nous en sommes aux stades des orientations. Nous esquissons également ce que cela inscrit dans le temps, à travers la prospective à venir.

Le contexte national

Bien évidemment, je n'ai pas l'intention de faire de scoop dans cet exposé marqué par les difficultés du moment, à la fois la crise économique et la crise des finances publiques, avec des indicateurs de croissance pessimistes - l'actualité nous le rappelle -, et avec, pour ce qui nous concerne, un impact sur les recettes fiscales (par exemple : la CVAE) et parafiscales (telles que le Versement Transport). Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques minutes. La crise des dettes souveraines, qui touche la zone euro et les marchés financiers, rend plus compliqué l'accès au financement pour les collectivités et pour les établissements comme le nôtre. De plus, la politique budgétaire nationale de lutte contre les déficits amène une poursuite du gel des dotations, dont un écrit nous indique un accroissement de la diminution des dotations de l'État aux collectivités, avec une indication sur 2014 et 2015. Encore une fois, c'était largement prévisible.

Je l'ajoute : quel que soit le Gouvernement : est-ce une étape ? J'ai mon opinion sur le sujet. Concernant les nouveaux taux de TVA, il y aura un impact à partir de janvier 2014, dans la mesure où nous aurons à connaître son effet. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (autre élément d'actualité) s'inscrit également en perspective pour nous. Chacun se rappelle que les bases des impôts locaux, en dehors de l'essentiel de ce qu'est devenue la taxe professionnelle, puisque s'agissant de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), nous sommes encore sous ce registre-là. Cependant, tous les autres volets de la taxe professionnelle relèvent d'éléments plus récents. Sur les taxes d'habitation, les taxes foncières, et la CFE, nous sommes sur ces bases qui ont été révisées, d'une manière générale, pour la dernière fois en 1970, et qui ont connu une évolution simplement par coefficient d'actualisation. Nous connaissons tous le 1,8 % de 2013.

Quelques fois, il faut avoir de la mémoire si l'on veut avoir de la suite dans les idées. On se rappellera donc que cette révision générale a été totalement réalisée en 1991. En effet, tout le travail de révision des valeurs locatives ou cadastrales a été fait en 1991, dans tous les domaines (locaux professionnels, locaux industriels et locaux d'habitation). Elle n'a jamais été appliquée, compte tenu de l'effet que cela aurait pu avoir chez les contribuables. Donc, si l'on dit que cela représente un coût, il a été totalement engagé, dépensé en 1991, sans suite. Cette affaire revient à la surface, et cela nous semble pertinent. Cependant, nous devons le dire de manière conséquente : cela nous semble pertinent, parce que nous pensons qu'à travers cela, les bases seront plus équitables. C'est ce que nous recherchons à travers la révision. Ce n'est pas un accroissement des bases, dans la mesure où la révision en cours a pour principe d'être faite à produit constant pour les collectivités. Seule la répartition peut changer par des révisions de niveaux plus équitables, nous semble-t-il. À la baisse, cela ne suscitera jamais de réaction, mais à la hausse, cela pourra en susciter. La démarche engagée actuellement concerne les locaux professionnels, avec, en perspective, la première taxation sur ces nouvelles bases en 2015. La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) mise en place en 2013 jouera un rôle relativement accessoire à l'égard de cette révision, puisqu'elle est davantage une commission départementale qui aura un rôle à jouer. En revanche, dans le travail d'actualisation des locaux sur les territoires de notre Agglomération, elle entre en fonction en 2014. Ces locaux ne relèveront donc plus de la compétence des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID), mais de la Commission intercommunale dont la première réunion aura lieu le 11 avril prochain.

La situation rétrospective du Grand Besançon

Nous réaffirmons bien évidemment que notre situation financière est saine, mais elle doit demeurer sous vigilance. Je voudrais passer assez vite sur certains indicateurs. Je vous montre ici des graphiques et des courbes que vous connaissez bien, avec des niveaux d'épargne consolidée satisfaisants et un effet ciseau interrompu depuis 2009, avec les mesures prises de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et bien évidemment, avec l'évolution des recettes. Je n'en dis pas davantage, dans la mesure où c'est visuellement très parlant. De plus, nous avons un endettement qui évolue. D'ailleurs, le chiffre de la dernière colonne n'est pas exact. Il doit être supérieur à 63 M€, et c'est noté sur le visuel que vous avez. Concernant le tram, vous avez 19 M€, première tranche d'emprunt contracté pour le tram en 2012. Cela nous fait augmenter un peu notre encours. Bien sûr, cela s'accélérera de manière considérable à partir de cette année 2013. On verra tout cela sur la prospective finale, sur la courbe et les montants envisagés. Notez que le coefficient des endettements est très faible. Nous vous rappelons que le Grand Besançon a déjà investi près de 315 M€ en tant que Communauté d'Agglomération depuis 2001. Sur la durée du PPIF 2013-2017, nous en sommes à estimer cela aux environs de 315 M€. Donc, nous serions en 2017, à 630 M€ d'investis par le Grand Besançon depuis sa création en tant que Communauté d'Agglomération, avec un pic d'encours de la dette ne dépassant pas 186 M€. Je vous dis cela pour insister sur le caractère extrêmement sain du financement de nos investissements.

Je passe rapidement sur les résultats que nous pouvons qualifier de favorables au regard des moyennes nationales. Nous ajouterons d'ailleurs dans le dossier du budget d'autres indicateurs fournis par l'Administration Centrale, mais cela présente un intérêt très relatif. Donc, au regard de ces indications, le commentaire que l'on peut faire est que nous sommes proches des niveaux de recettes par rapport à la moyenne, et également sur les dépenses de fonctionnement, plutôt moins que la moyenne, donc un ratio de désendettement inférieur à la moyenne. Cependant, vous aurez noté que cela concerne le Budget Principal. Donc, quand on va dire qu'en 2013, on va emprunter plus de 100 M€ sur le tram, si l'usage ne change pas, nous pouvons vous ressortir le même tableau l'année prochaine. Certains sont passionnés par ces ratios, et on a failli aller au tribunal administratif là-dessus. Donc, je vous les donne bien volontiers, vous en faites ce que vous voulez en matière d'appréciation de la gestion. C'est de la « foutaise » ! Voilà mon commentaire personnel, et je l'ai fait !

Les orientations budgétaires 2013 et leurs objectifs

Le souci permanent est celui de maîtriser des charges de fonctionnement courant et de personnel, non pas par entêtement bête et méchant, mais parce que c'est une nécessité, si nous voulons à la fois maîtriser l'évolution du budget, ne pas avoir de dérapage et conserver les capacités à investir. Nous devons rester très vigilants sur le respect à termes des pactes de soutenabilité des budgets annexes. Sur le budget annexe Transports (hors TCSP), puisque vous connaissez l'autonomie de ce volet de notre budget annexe Transports, et sur le CRR, nous reviendrons sur ces registres un peu plus loin. Cependant, nous avons, en matière de budget annexe Transports, à être extrêmement vigilants, et je répète ici ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises.

Nous devons empoigner en permanence ce volet de notre budget annexe pour à la fois en travaillant sur le service, sur la recette fiscale, sur la recette « usagers », garantir l'équilibre durable. Sur la base de la trajectoire actuelle, et on y reviendra plus loin, nous ne tiendrions pas le cap. Donc, nous n'imaginons pas qu'il en soit ainsi. Pour tenir le cap, nous devons maîtriser les choses. Concernant les orientations générales que nous retenons, s'agissant du budget principal, cela vaut essentiellement pour notre PPIF, il s'agit de retenir en termes de prévision, un rythme d'investissements sur le budget principal de 20 M€ par an.

Dans ces orientations budgétaires, parcourons rapidement le volet « recettes ». Sur la base minimum de CFE, vous avez tous les éléments en tête que nous avons exposés dans le détail ici, devant notre Assemblée. Dans la loi de Finances rectificative pour 2012, nous avons expliqué les limites qu'aurait la possibilité d'indemniser forfaitairement tous les établissements assujettis à la base minimum. Cela aurait eu pour conséquence de rembourser notamment ceux que nous étions allés rechercher avec notre revalorisation de la base minimum à 4 000 €, parce que totalement exonérés par le fait de l'annulation de certaines dispositions de la réforme de la taxe professionnelle par le Conseil constitutionnel. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas fait. Et concernant la possibilité de créer une troisième tranche minimum, puisque nous avons appliqué des dispositions sur un système qui offrait la possibilité de mettre une deuxième tranche à partir de 100 000 € de chiffre d'affaires. Désormais la loi permet d'avoir une troisième tranche à 250 000 €. Nous n'avons pas jugé pertinent d'activer ce volet, ce qui aurait encore créé de la confusion dès cet exercice 2013. Quant aux hypothèses sur la fiscalité, résumées sur l'écran suivant, et vous en avez le détail dans le rapport, sur la CFE, vous notez une évolution des bases envisagée de 2 %, dont 1,8 % de revalorisation forfaitaire, et avec l'application du dispositif des 2 000 et 4 000 € actualisés.

Sur les taxes d'habitation et foncières, vous avez une évolution à 2,8 %, dont 1 % d'évolution physique, et 1,8 % d'actualisation. Sur la CVAE, on retient 0 % en 2013, 2 % les années suivantes. Telle est l'hypothèse que nous faisons. Donc, concernant la contribution sur la valeur ajoutée, faisons l'hypothèse d'une économie pas très tonique. Sur les entreprises de réseau, même chose. Sur la TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), nous appliquons nos décisions de l'automne, conformes à notre plan d'évolution de 20 % des bases à raison de 5 % par an à quatre reprises, sachant que cet impôt ne nous est propre qu'à partir des premiers 5 % que nous avons votés. En effet, l'impôt initial nous a été transféré, mais totalement retiré sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Ne perdez jamais cela de vue concernant la TASCOT. Concernant le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), nous sommes partis sur l'hypothèse qu'il est figé à 4 M€, au niveau de 2012. Voilà sur les hypothèses concernant la fiscalité.

Concernant les dotations, nous avons retenu les évolutions connues jusqu'à présent. Sur 2013, cela devrait être conforme. Sur la période 2013-2020, nous allons devoir aggraver le dispositif avec les annonces récentes. Sur le FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales), nous partons sur un dispositif identique à 2012, avec une position de bénéficiaire, mais nous sommes sur la limite, et on l'avait expliqué. Il se pourrait qu'en 2014, nous passions dans l'autre catégorie, ce qui serait moins intéressant, bien évidemment.

Sur l'écran suivant, nous faisons apparaître l'évolution des recettes du Versement Transport (VT) en visuel et en courbe. Vous voyez rétrospectivement les évolutions avec la chute de 2009, et le rebond de 2010. En 2012, nous avons enregistré un certain tassement. Nous faisons l'hypothèse d'une diminution de 1 % pour 2013, et 0 % en 2014. Nous faisons l'hypothèse d'une reprise de progression à partir des années suivantes. Voilà ce sur quoi nous travaillons. Il est vrai que nous devons être très attentifs sur ce plan, et nous féliciter de la prudence avec laquelle nous avons bâti notre prévision financière concernant le tram, puisque nous sommes face à des fluctuations auxquelles nous n'étions pas habitués antérieurement. Quand nous expliquions que notre hypothèse à 228 M€ nous permettait de ne pas tangenter le risque, cela voulait dire que sur toute la période simulée, nous n'avions pas à rapporter de la trésorerie. Et c'était important de procéder ainsi. Dans le même temps, et on le verra dans le rapport sur la dette, nous avons pu bénéficier en matière de financement, qu'il s'agisse de l'ouverture de crédits (environ 93 M€ de la CDC et les 70 M€ de la BEI) de taux plus favorables que ceux que nous avons inscrits dans notre simulation. Nous en avons déjà rendu compte devant le Conseil communautaire. Ceci nous permet de maîtriser la réalité du financement de l'opération tram. Les fluctuations que nous enregistrons en matière de Versement Transport conduisent en cumulé, entre 2008 et 2012 inclus, à un manque à gagner de presque 6 M€. Ce n'est pas du tout anodin pour ces fluctuations que vous avez sous les yeux, à l'écran.

Concernant les inscriptions budgétaires, on note sur ce tableau, et on y reviendra notamment dans l'approche budgétaire ultérieurement, que nous aurons à rembourser un trop-perçu en matière de Versement Transport. De plus, chaque collectivité veille à essayer de récupérer son dû. Nous avons à la fois de la part de la Région et de la part de l'Agglomération de Montbéliard, quelques réclamations qui se sont vérifiées justifiées, comme quoi nous aurions encaissé à tort une partie de Versement Transport, et que nous devons restituer. Par conséquent, on inscrit 1 M€ à cet effet, puisque c'est sur les trois années écoulées. À toutes fins utiles sur ce budget Transports, avec les aléas des encaissements du produit VT, on se propose d'inscrire une provision sur le budget principal de 1 M€.

Concernant les dépenses, toujours dans une approche générale, dans la mesure où nous sommes en débat d'orientations budgétaires, nous avons des dépenses de fonctionnement stables, à la fois en nominal et en négatif en réel. Qu'il s'agisse de la charge nette de fonctionnement des compétences et de l'Administration Générale, ou des charges de personnel largement contenues, nous sommes à 1 %, hors nouvelle mutualisation au 1^{er} janvier 2013 qui entraîne un changement de structure. Il est important de souligner cette extrême maîtrise des dépenses de fonctionnement. S'agissant du budget annexe Transports, je me suis déjà arrêté sur quelques éléments que nous reprenons sur l'écran que vous avez sous les yeux. S'agissant du fonctionnement, j'ai évoqué les aspects des remboursements de trop-perçu. Nous aurons aussi à intégrer l'anticipation relative à l'accélération de la mise en route du tram. En effet, des dispositions devront être prises par le délégataire. L'aspect de la compensation par la recette par l'activité tel que prévu au contrat de délégation de service public interviendra avec un temps retard. D'où cette nécessité d'ouvrir ces crédits de 400 000 €. Ensuite, vous avez une perte de produit de VT, c'est-à-dire que compte tenu de la perte structurelle de base, ce qui nous a nécessité un remboursement à tiers, à partir de 2013, nous n'allons plus le percevoir. De mémoire, cela doit faire 350 000 € pour la Région, et 50 000 € pour le Pays de Montbéliard et Agglomération.

Ensuite, vous avez un petit focus sur la subvention d'équilibre hors TCSP : elle passe de presque 11 M€ en 2012 à presque 13 M€ en 2013. Cependant, si on enlève les éléments exceptionnels (les 1 M€ à rembourser, et les 400 000 € en anticipation), nous sommes sur une prévision de subvention d'équilibre à 11,5 M€ en 2013. Cela signifie que nous sommes au-delà de la fourchette que nous nous étions fixée entre 10 et 11 M€ en 2014. Je ne reprends pas le propos que j'ai tenu précédemment, mais ce chiffre nous rappelle la copie sur laquelle nous devons travailler.

Concernant les dépenses d'investissement, je fais un rappel rapide, mais au combien important :

- les travaux du tram prévus pour près de 125 M€ sur 2013,
- les infrastructures ferroviaires Nord pour 3 M€,
- l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise pour 1,2 M€,
- la voie en site propre Campus-Gare Viotte pour 600 000 € en étude,
- la remise aux normes de la sécurité du dépôt pour 900 000 €, et 800 000 € l'année suivante.

Ces éléments étaient particulièrement ressortis du rapport annuel du délégataire déjà sur 2011. Donc, nous devons procéder à un certain nombre de mises aux normes qui n'appellent pas discussion, dans la mesure où c'est de notre responsabilité d'organisme de transport, et en temps de maître d'ouvrage de cette affaire. Il était important de souligner ces aspects.

Quant au pacte de soutenabilité concernant le Conservatoire, on rappelle les grandes masses. Nous sommes ici dans un dispositif conforme à l'orientation. Cependant, les charges de personnel s'élèvent à 4,5 M€. Il y a une progression conforme, et chacun le sait, que nous mettons progressivement en place, à savoir le projet d'établissement qui précisément intègre les moyens nécessaires pour répondre au cahier des charges de la labellisation de notre Conservatoire à Rayonnement Régional. Donc, c'est ce que nous faisons sur le Conservatoire. Je le rappelle à toutes fins utiles. Cela avait été largement développé lorsque nous avons adopté le projet d'établissement. La subvention d'équilibre est à 5,3 M€ ; si elle augmente, c'est aussi de manière prévue, avec l'effet amortissement de l'emprunt. Rappelons-nous simplement, et vous l'avez dans vos dossiers, que concernant le Conservatoire, dont vous avez une photographie à l'écran, le budget de fonctionnement est à 6 M€, et un peu plus quand on regarde le budget annexe. Cependant, il comporte environ 1,2 M€ d'autofinancement basculé en investissement. Donc, le budget de fonctionnement du Conservatoire est supérieur à 5 M€, et des droits d'écologie aux environs de 330 000 €. Ce n'est pas pour en faire un long commentaire, mais pour toujours expliquer ce qu'il en est en matière de coûts supportés par l'utilisateur par rapport aux coûts réels du service. C'est le prix que nous payons pour l'enseignement de la culture musicale sur ce territoire. Il est important de l'avoir en tête. Je le dis d'ailleurs dans les services, mais il faudra que l'on en reparle avec les élus en charge de cette compétence : nous devrions être à même de le communiquer plus régulièrement aux familles, peut-être des manières de présenter les droits d'écologie avec une structuration des choses en leur disant « voilà la part que vous payez, et voilà la part supportée par la collectivité ».

Je poursuis avec les orientations budgétaires 2013 concernant les investissements. Nous avons un rythme compatible avec nos capacités financières. Vous voyez à l'écran que nous n'avons que 291 M€. Nous étions sur ce registre il y a quelques semaines. Nous pouvons afficher aujourd'hui un peu plus de 300 M€, puisque bien évidemment, le travail sur la préparation du Budget se poursuit, et on l'a encore vu en Bureau et déjà examiné en Commission. Si on parcourt rapidement les visuels suivants sur ces 291 M€, vous avez 214 M€ d'investissements sur budget annexe Transports financés par le Versement Transport et l'emprunt. Un fromage montre l'importance du tramway, avec une valorisation actualisée à la date où nous sommes. On sait que le chiffre de 228 M€ (valeur 2008) est égal à 256 M€ (valeur 2015). Vous avez également les autres aspects touchant aux transports en commun sur des volets évoqués précédemment, à savoir les dépôts, les infrastructures ferroviaires Nord et les études sur le site propre Témis-Gare Viotte – ne mettons pas « Campus », mais Témis –, car telle est l'orientation. Sur le budget principal, nous avons 73 M€ sur la même période, avec, sous présentation d'un fromage des différents domaines, les volets importants de ces domaines que sont d'abord l'économie, puis l'habitat. Vous avez tout cela sous les yeux, ainsi que dans vos dossiers.

Si nous poursuivons, pour terminer sur cette présentation des orientations budgétaires avec la prospective, nous voyons que nous maintenons le cap avec ses dépenses de fonctionnement, avec ses investissements. De plus, on n'ajouterait jamais assez que lorsque l'on parle de dépenses de fonctionnement, ce ne sont pas que des dépenses, et avec tout le respect que nous avons auprès de notre Administration stricto sensu, ce sont aussi des dépenses de fonctionnement de service au public. L'administration est aussi nécessaire. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, mais lorsque nous faisons un service de déchets, par exemple, c'est un service ; et même s'il n'était pas public, il coûterait. Des exemples ont même montré que parfois, il pouvait coûter plus cher.

Ne perdons pas également cela de vue, même quand on a tendance à parler de fonctionnement et d'investissement. Cependant, il y a une constante en matière de gestion : il faut tenir le fonctionnement pour garantir les équilibres durables et la capacité à investir. Sur ce rythme, les évolutions des épargnes sont satisfaisantes. Bien évidemment, le décrochement initial est la résultante de l'endettement important que nous allons réaliser à partir de 2013 sur les investissements du tramway, ce qui est tout à fait normal. Tout ceci permet de stabiliser notre dette future. Nous retrouvons là, également, un graphique que vous connaissez bien, avec un pic inférieur à 186 M€, alors même que nous serons sur la période 2001-2017 avec un total d'investissements réalisés de 630 M€, comme je vous le disais précédemment.

Encore une fois, j'insiste beaucoup sur ces aspects relatifs à la structure du financement de nos investissements qui est, disons-le, jusqu'à présent excellente. Voilà les grands aspects que nous tenions à souligner pour ce débat d'orientations budgétaires. Je vous livre comme cela, à titre d'indication, le fait que notre budget 2013 devrait avoir une configuration générale de l'ordre de 332 M€, dont 164 M€ en investissement. Notez les proportions, dans la mesure où ce sont des situations rares. Comme nous le disons, et sans grand risque de nous tromper, nous ne sommes pas à la veille de retrouver ces proportions. En résumé, puisque nous ne sommes pas rentrés dans les détails, nous avons, sur ces orientations budgétaires, pris en compte l'ensemble des éléments du contexte dans lequel nous vivons et nous évoluons, avec notre plan maîtrisé d'évolution de nos recettes tenant compte des fluctuations pas favorables des encaissements du Versement Transport. Nous assurons le maintien de nos services à un niveau tout à fait satisfaisant, et nous dégageons une vraie capacité à investir, élément important pour notre territoire, pour notre Agglomération, pour notre devenir, mais également important pour l'économie et sa conjoncture. Ce que nous investissons n'est pas mis dans un trou. Nous faisons de l'équipement, et nous faisons fonctionner les entreprises et l'économie locale, ce qui est extrêmement important de souligner, parce que c'est aussi un levier que nous pouvons utiliser.

Voilà les grandes lignes de ces orientations budgétaires, avec une précision sur ce qui s'esquisse pour 2013. Nous gardons le cap. Et, à nouveau en 2013, en matière d'investissements, nous mettrons l'accent, en dehors des investissements importants, sur les transports. Nous mettrons à nouveau l'accent sur le développement économique qui représentera une masse conséquente de nos investissements du budget principal pour 2013. Voilà, Président et chers collègues, ce que nous pouvions dire en introduction à notre débat d'orientations budgétaires qui esquisse déjà largement ce que pourra être notre débat sur le budget prochainement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois que tu as été très précis et très complet, comme à ton habitude. Je passe la parole à Christophe LIME.

M. LIME.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ai bien aimé la présentation du Vice-Président qui parlait des dotations d'État en parlant d'accroissement de la baisse. La formule est assez ambiguë, mais derrière, il y a tout de même un certain nombre de réalités. Après trois années de gel, dans la mesure où en 2013, nous aurons à nouveau un gel des dotations, nous allons avoir une baisse historique des dotations de l'État sur nos collectivités de plus de 3 Md€ en deux étapes, et j'insiste. En effet, il y a eu une première annonce à la fin de 2012, et devant le peu de réactions des collectivités, je pense que le Gouvernement s'est senti des ailes pour pouvoir en annoncer une deuxième, tout aussi importante (de plus de 1,5 Md€). On va espérer commencer à réagir pour ne pas avoir la troisième d'ici la fin de l'année, ou l'on arriverait à être complètement étranglé financièrement.

Je reviens sur l'histoire de notre évolution de la taxe professionnelle. En effet, je pense que nous avons tout de même des séquelles de l'évolution de la fiscalité sur notre collectivité. Je voudrais rappeler historiquement qu'avant la mise en place de l'Agglomération, les collectivités avaient fait le choix d'un impôt « ménages » plus important qu'un impôt « entreprises » dans le cadre de relations de collectivités, justement en termes de concurrence. L'impôt ménage était donc plus conséquent que l'impôt « entreprises » sur nos collectivités en termes de pourcentage. La mise en place de la TPU (Taxe Professionnelle Unique) a permis un équilibrage sur l'ensemble des collectivités avec un rattrapage que nous avons soutenu jusqu'en 2009, et c'est indiqué dans les documents. En effet, en 2009, nous sommes encore inférieurs de 10 % en moyenne par rapport aux autres agglomérations.

Lors de la suppression de la taxe professionnelle, cela nous amène à avoir un taux de compensation inférieur de 10 % par rapport aux autres collectivités. Nous sommes tous d'accord par rapport à ces éléments. Nous allons traîner ces 10 % pendant des années, et cela nous amène à un certain nombre de difficultés financières aujourd'hui.

Il y a un autre point concernant la suppression de la taxe professionnelle qui, je le rappelle, n'a pas été concertée, mais faite dans la précipitation, y compris avec les conséquences aujourd'hui sur la fiscalité au niveau des entreprises. Aujourd'hui, on paye la non-concertation de la suppression de la taxe professionnelle en 2009 sans avoir étudié l'ensemble des conséquences pour l'ensemble de la fiscalité de l'État, des collectivités, et au niveau des entreprises. Donc, aujourd'hui, on se retrouve avec une dépendance beaucoup plus importante au niveau de l'État, et on le voit bien, y compris avec la baisse. Autant la compensation était liée d'une façon générale à l'ensemble des dispositifs, autant on aura une généralisation sur l'ensemble des baisses, et on va être touché tout autant que les autres par rapport aux différentes baisses qu'il peut y avoir. Cela signifie que l'objectif aujourd'hui, au niveau de notre collectivité, c'est que nous allons être touchés d'une façon beaucoup plus importante que les autres collectivités, par rapport à l'ensemble de l'évolution de la fiscalité que l'on a pu avoir depuis un certain nombre d'années.

Nous avons déjà parlé du transfert sur les ménages et sur les petites entreprises. Concernant les ménages, c'est dit d'une façon bien présentée en parlant de l'alignement de la politique des abattements. On le voit aujourd'hui sur les conséquences sur un certain nombre de familles concernant la taxe d'habitation. L'autre point concerne la mise en place de la CFE. Même s'il faut revenir sur un impôt sur les entreprises, on voit que les services fiscaux ont été dans l'incapacité de pouvoir nous donner des lisibilités pour des raisons sûrement d'effectif. Je vois dans votre document, en page 26, que les effets, y compris les nouvelles dispositions données par le législateur, de ces nouvelles tranches seront étudiés par le Grand Besançon afin de ne pas prendre une décision qui générerait plus d'iniquité fiscale qu'elle n'en résorberait. Cependant, à ce jour, aucune simulation n'a pu être donnée aux collectivités par les services de l'État. Cela signifie qu'aujourd'hui, on nous demande de reprendre des dispositions sans en connaître les conséquences futures. C'est tout de même assez impressionnant que l'on demande aux élus de délibérer sur quelque chose dont on ne connaît pas les conséquences d'une façon assez précise. Et on l'a vu dans la réaction de petites entreprises qui se sont retrouvées fiscalement en difficulté par rapport à certaines évolutions.

Je voudrais également aborder le point concernant les dispositifs. Vous indiquez en page 33 que dans un contexte de gel des dotations de l'État en 2013, puis de forte baisse en 2014 et 2015 et de tension sur les charges de fonctionnement, la fiscalité intercommunale sera adaptée au-delà du mandat en cours en fonction de la nécessité de conserver un niveau d'investissement. Cela veut dire que l'on est en train de préparer des hausses fiscales après les élections municipales. Cela signifie que si on continue dans le cadre de la baisse des dotations au niveau de l'État, vous l'indiquez dans votre délibération : en 2014 et en 2015, nos successeurs auront à assumer un certain nombre de prises de décisions données aujourd'hui.

L'autre sujet d'inquiétude concerne le Versement Transport. Là aussi, on avait attiré l'attention sur des effets positifs. J'ai l'impression que l'on retrouve la même chose. Autant en 2013, on est sur la réalité de la crise et on est à - 1 %, en 2014 à 0 %, mais on repart sur 2015 à + 2,5 % d'augmentation du Versement Transport. Je le souhaite. Cela voudrait dire que d'une façon générale, la masse salariale, sur la Communauté d'Agglomération, aura augmenté de 2,5 %. Je n'ai pas obligatoirement beaucoup l'impression qu'en fonction des dispositifs donnés aujourd'hui, nous allons, premièrement, sur une augmentation au niveau des emplois, et deuxièmement, sur une augmentation des salaires dans certaines entreprises. En effet, on est plutôt aujourd'hui, il me semble, en train de négocier des baisses de salaires dans un certain nombre d'entreprises, pour pouvoir ne serait-ce que maintenir les emplois. Il doit également y avoir un accord signé récemment, qui va aider par rapport à cela.

Le dernier point concerne les dispositifs possibles à partir de la mise en place du tramway. Vous l'avez dit et laissé sous-entendre. Vous l'indiquez à l'intérieur du document en disant qu'à partir 2014, si on n'a pas une évolution du VT ou une stagnation au niveau des dépenses, il faudra faire des choix dans le cadre des services, en sachant que jusqu'à maintenant, nous avons équilibré des comptes grâce à l'augmentation liée à Diabolo. Cela signifie que si l'on continue dans cette logique, à partir de 2014, soit on augmente les tarifs, soit on baisse le service, soit on augmente la subvention d'équilibre. Il va falloir donner un certain nombre de perspectives et que l'on ait un peu de lisibilité par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. On répondra globalement. Cependant, ce que tu dis n'a rien à voir avec le tramway.

M. CYPRIANI.- Je pense que personne n'est ravi de la situation économique actuelle. Personne n'est ravi non plus de la diminution des dotations de l'État. Bien évidemment, les collectivités doivent former un front assez uni et assez commun pour discuter d'égal à égal avec l'État pour lutter contre ces réductions budgétaires. Cependant, je n'ai pas eu l'impression que l'on nous propose un plan B. Donc, il faut bien se préparer à ces réductions budgétaires. Il est vrai que je rejoins un peu Christophe LIME en disant que concernant ces orientations budgétaires, on a du mal à voir comment on va se débrouiller au-delà de 2013. Nous aussi, nous avons des inquiétudes. En effet, il y a deux budgets sur lesquels est portée l'attention : il faut maintenir le budget du CRR et celui des transports. Bien sûr, concernant ce dernier, s'il y a encore des augmentations d'énergie, ce qui paraît probable et très plausible, la seule alternative semble être de réduire le service, mais cela n'est pas souhaitable. En effet, il ne faudrait pas que l'on ait un tram qui ne circule qu'avec un nombre de rabattements si faible que peu efficace. J'ai donc des inquiétudes, mais pas de recette miracle. Je crois qu'il faudra se poser la question de savoir sur quel budget il faudra faire des économies, et je sais que cela ne fera plaisir à personne. Donc, je n'insiste pas là-dessus. Cependant, on ne pourra pas se rabattre uniquement sur le budget Transports.

M. GONON.- L'année 2013 marquera sans doute un tournant historique dans la gestion des finances des collectivités locales. Cette nouvelle donne il y a deux jours en est la preuve. Je veux parler de la réduction drastique des dotations de l'État en direction des collectivités. Tous le savaient depuis des mois. Les 0,8 % de croissance prévus dans le budget 2013 étaient parfaitement surestimés. Le FMI, l'INSEE, et maintenant la Cour des comptes, ont déjà divisé par deux cette prévision de croissance. De plus, les plus pessimistes – je ne sais pas s'il faut dire les plus pessimistes ou les plus réalistes – pensent plutôt à 0 % de croissance en 2013, à l'instar de ce qu'il s'est passé en 2012. Donc, les ponctions fiscales nationales, le gel, voire la diminution des dotations d'État ne sont pas un épiphénomène, mais une donnée à prendre en compte sur de longues années.

Je ne sais pas si le chiffre est tout à fait exact, mais sur un montant estimé à 57 Md€ de transfert de l'État vers les collectivités locales, les 3 Md€ de réduction de ces dotations, comme l'a rappelé Christophe LIME, représentent une baisse de l'ordre de 3 % de ces recettes chaque année. Ces 3 % de diminution ne sont pas inscrits dans le document présenté ce soir, et pour cause. Vous n'avez pas eu le temps de les inscrire, et c'est bien naturel. Cependant, ils sont pourtant là, ces 3 % sont déjà actés. Il va falloir les prendre en compte dès 2013, et nous présenter peut-être d'autres simulations que celle que nous avons ce soir pour envisager autre chose que les simples augmentations d'emprunt ou d'impôt qui étaient les recettes du passé. En effet, quelles sont les perspectives pour la CAGB ? Concernant l'emprunt, et vous l'avez dit, je pense que nous sommes aujourd'hui, et notamment à cause de l'emprunt tramway, un peu « au taquet » de ce que nous pouvons emprunter. Donc, ce n'est pas une variable d'ajustement sur laquelle nous allons pouvoir jouer longtemps. Concernant l'impôt, après les hausses nationales massives, nous avons déjà eu la main lourde ces dernières années sur les entreprises ou sur les particuliers comme vient de le rappeler Christophe. Pouvons-nous faire encore plus ? Ma réponse certaine est « non ». Je voudrais juste rappeler un chiffre au passage : de 2008 à 2013, le rendement fiscal de la CAGB a augmenté de 38 %, pendant que l'inflation et le pouvoir d'achat des ménages, par exemple, n'augmentaient que de 11 %. Nous sommes donc allés presque quatre fois plus vite, ce qui est, à mon avis, considérablement disproportionné.

Je voudrais ajouter un élément sur la réforme des bases locatives. Christophe a raison : on nous a donné des réformes sans nous donner les vrais chiffres. Nous avons vu les conséquences au niveau de la CFE, et nous serons extrêmement vigilants dans ces Commissions départementales pour connaître les simulations de rendement de ces taxes au niveau de la CFE et de la taxe foncière des particuliers. Quelle est la seule possibilité, finalement, quand l'impôt et l'emprunt ne peuvent pas augmenter ? C'est de baisser les dépenses, et c'est ce que l'État est en train de faire. Allons-nous faire la même chose ? Quand je lis votre proposition budgétaire 2013, et en intégrant cette réduction des dotations de l'État, il me semble que nous allons plutôt vers une augmentation de 3 % des dépenses, que vers l'augmentation d'un peu plus de 1 % que vous préconisez actuellement. Je voudrais m'adresser un peu solennellement à mes collègues de la périphérie, pour une fois, pour les remercier de ne pas voter un budget 2013 qui verrait, par exemple, des dépenses de personnel augmenter de 35 %. Je verrais avec plaisir nos collègues de la périphérie ne pas voter des subventions d'équilibre, notamment pour le budget Transport, en hausse de 5 %. Je sais bien que ce budget demande de plus en plus d'argent tous les jours. Cependant, il me semble que le Versement Transport ne rentre plus ce qu'il devait rentrer, et nous allons avoir de plus en plus de mal, et la hausse de Diabolo nous le rappelle, à boucler ce budget Transports en expansion.

Moi, ce qui m'inquiète, c'est que j'ai noté également des lignes qui ne sont pas parfaitement identifiées, « dépenses imprévues », en hausse de 408 %, qui passent donc de 97 000 € à près de 1 M€. Comment pouvons-nous avoir des imprévus aussi importants ? Je note également que certains reversements aux communes sont en chute nette de 12 %. Je pense à ces communes qui vont devoir faire face à des dépenses d'investissement considérables que sont les mises aux normes accessibilité et les réformes des rythmes scolaires. Au vu de cette nouvelle donne budgétaire, notre groupe va vous demander une révision de ces prévisions, en incluant dès à présent cette diminution des dotations de l'État, afin que nous sachions parfaitement à quelle sauce nous allons les consommer en 2013.

Mme CRABÉ-DIAWARA.- Certes, il y a une diminution des dotations de l'État ; certes, la situation n'est pas facile, et nous ne pouvons pas demander des efforts supplémentaires à nos habitants en termes de fiscalité. Toutefois, nous ne pouvons pas baisser les bras, et abandonner nos projets. Donc, comment faire ? Quels sont les choix à faire ? Je voudrais relever tout de suite une remarque de Monsieur GONON. En page 39 de votre rapport, il est indiqué que les charges de personnel augmentent effectivement de 35,4 %. Sauf qu'il faut lire juste en dessous que les charges de personnel, hors effet des mutualisations, augmentent de 1,1 %. Donc, les 35 % n'ont rien à voir avec l'augmentation réelle des dépenses. Or c'est justement ce 1,1 % qui m'interroge. En effet, vous savez qu'habituellement, sur les charges de personnel, on met 3 % d'augmentation, normalement. Cela veut dire que l'on serait presque en baisse. Peut-être que c'est possible de cette manière. Cependant, je ne voudrais pas que les charges de personnel diminuent de telle sorte que l'on ne puisse pas ensuite assurer les projets que nous souhaitons mettre en place. Je pense en particulier à certains projets importants pour nos habitants, notamment la réhabilitation de l'habitat. Nous savons que nous avons des copropriétés où il y a des propriétaires pauvres, et que ce domaine très diffus demande beaucoup d'investissement sur le terrain. Sans les ressources humaines nécessaires, on ne pourra pas aller au plus proche du terrain, par exemple. Il y a d'autres choses à faire, notamment dans le domaine de l'économie. Certes, il y a ce qui est inscrit là, mais il ne faut pas oublier aussi que nous sommes en train de muter dans l'économie, et d'aller vers une économie plus locale. Quels moyens allons-nous mettre à la disposition des entreprises et de l'ensemble du tissu économique pour faire cette mutation ? Il y a là aussi un travail à faire. J'ai noté également dans le rapport que l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) pourrait voir le jour. Ce projet me tient à cœur, et je le pense tout à fait nécessaire pour l'ensemble de nos habitants. Nous devons donc être vigilants sur la construction du budget. Nous n'en sommes pas encore au budget, mais aux orientations. Cependant, je veux simplement faire ces observations.

Par rapport aux recettes, je voudrais faire observer qu'il y a un levier que nous n'avons pas encore utilisé, ou pas partout. En tout cas, c'est quelque chose à creuser. Je veux parler des taxes sur les locaux vacants, que ce soit des locaux commerciaux, ou les logements vacants. Je ne parle pas des logements ou des locaux où la vacance est subie, mais il y a parfois de la vacance voulue. Sur cette vacance voulue, nous devons avoir une action, d'une part, parce que ce sont des recettes que nous perdons, et d'autre part, parce que le fait que ces locaux soient vacants nous fait consommer du foncier ailleurs.

Mme JEANNIN.- Merci pour ce rapport sur les orientations budgétaires. Vous dites que l'augmentation des frais de fonctionnement est justifiée par le service rendu. C'est ce que nous avons entendu précédemment. J'attire tout de même l'attention des délégués sur la page 28 du rapport. En 2002, les impôts et taxes s'élevaient à 44,8 M€, contre 82,5 M€ en 2011. Donc, ils ont doublé en dix ans, mais je ne sais pas si les services ont doublé en dix ans. Nous avons également entendu qu'il y aurait un manque à gagner de 1 % du Versement Transport sur le tramway. Nous lisons également, sur la partie Transport, que le Grand Besançon poursuivra le système TCSP. Il y a tout de même une question que nous sommes en droit de nous poser, et je la pose, puisque personne ne l'a posée jusqu'à présent. Je la pose de vive voix en direction des 29 Vice-Présidents, et plus spécifiquement des 18 Vice-Présidents maires des communes. En quoi la réalisation du tramway bisontin intramuros va servir à leurs communes ? Si je pose les questions, c'est que je n'ai pas les réponses.

Brouhaha dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- La réponse vous est donnée par la salle. C'est de la démagogie !

Mme JEANNIN.- En quoi ces entreprises implantées sur ces communes qui vont avoir leur Versement Transport augmenter, puisqu'il manquera 1 %, finance le tram, verront le retour de leur investissement ? Si l'un d'entre ces Vice-Présidents pouvait répondre à cette question, il y a certainement quelque chose qui n'a pas été réellement bien compris ou défini. Parmi les Vice-Présidents, je vois Monsieur BAULIEU qui me regarde, donc, je pense qu'il va être en mesure de me répondre. Dites-moi, Monsieur BAULIEU, en quoi le tramway bisontin de 228 M€ à + 5 % en réalisation va-t-il servir aux entreprises de votre commune ? Merci.

M. GIRERD.- Je voudrais essayer de prendre un peu de hauteur et de recul par rapport aux différentes interventions. Permettez-vous que j'intervienne ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas sympa pour ceux qui sont intervenus avant !

M. GIRERD.- Excusez-moi de l'intervention. Je reprends.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez, si vous voulez bien continuer votre haute intervention.

M. GIRERD.- Quel est le contexte actuel ? Nous avons eu un gel et une baisse des dotations. Nous avons un environnement économique difficile. Nous avons une nécessité d'avoir une politique qui reste audacieuse, efficace et efficiente. Je ne vais pas revenir sur les chiffres, je ne sais pas les manier et les faire vibrer de la même façon que Monsieur le Vice-Président, vous voyez comme quoi je positive. Comme nous en sommes aux orientations, je vais essayer de vous donner des axes et des orientations vers lesquels nous devons aller. Quels sont les gisements et les marges de manœuvre que nous pouvons avoir pour sortir de cette morosité ambiante ? Nous devons essayer de réfléchir en termes de gouvernance, une gouvernance différente dans les années qui viennent, entre 2014 et 2020. Nous devons avoir et mettre en place ce que l'on avait évoqué, à savoir une prospective commune autour de 2015-2017, non seulement au niveau de l'Agglo, mais aussi au niveau du Conseil Régional, des Conseils Généraux et du Pôle Métropolitain en cours de constitution. Nous devons avoir un troisième élément, à savoir une nouvelle donne de mutualisation qui ne doit pas uniquement rester au niveau de l'Agglo, puisque beaucoup d'efforts ont été faits. En effet, elle doit être au niveau de toutes les collectivités qui participent au service de nos concitoyens. Donc, si l'on prend, par exemple, le tourisme, l'économie, la prospective, les optimisations organisationnelles que l'on doit avoir, on se doit d'essayer d'optimiser. Je proposerais alors à Monsieur le Président de prendre son bâton de pèlerin, et d'aller voir les autres collectivités pour que l'on essaye de mutualiser entre l'Agglomération de Besançon, les Départements et les Régions, pour avoir une nouvelle optique et des optimisations qui nous permettront de retrouver ces marges de manœuvre qui vont nous manquer. C'est par exemple le cas de nos amis alsaciens qui ont créé une collectivité unique. Il s'agit de faire mieux avec moins, et d'avoir enfin une espérance pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GIRERD, je vais peut-être vous surprendre, mais je suis assez d'accord avec vous. Quand vous dites qu'il ne faut pas baisser les bras et avoir une politique audacieuse, je suis d'accord avec vous, parce qu'il ne faut surtout pas que le pays sombre dans la récession. Il faut effectivement qu'ensemble nous puissions – et nous l'avons déjà beaucoup fait au niveau de la Ville et de l'Agglomération – aller plus loin dans les mutualisations, même au-delà du cadre Ville-Agglomération. C'est ce que nous voulons faire au niveau des Pôles Métropolitains, et certainement encore aller plus loin. Donc, là-dessus, je suis assez d'accord avec vous. En effet, on le comprend bien.

Il peut y avoir une attitude totalement négative, un grand front de ceux qui sont contre – mais ce n'est pas votre cas et je l'ai bien entendu – et de ceux qui proposent toujours moins d'impôts, plus d'investissements, et plus de services. Je crois qu'il faudra simplement que nous soyons courageux, et que nous prenions les bonnes décisions audacieuses. Je voudrais donc dire que je suis assez d'accord avec ce que vous dites sur les intéressements. Vous avez également eu l'honnêteté de signaler qu'il n'y avait pas de baisse de crédit depuis cette année, que les crédits étaient gelés depuis trois ans, et que la situation d'aujourd'hui n'était pas une situation propre à Besançon ni propre à la France, même pas propre à l'Europe, ni au niveau mondial. Donc, il y a des difficultés. Il y a ceux qui rejettent la faute sur les autres et donneront des leçons, et ceux qui, comme nous le voulons, s'attaqueront aux vrais problèmes.

M. FELT.- Je voudrais ajouter deux choses. Premièrement, sur la fiscalité, et je le répéterai encore une fois, je me réjouis de la pause faite sur la fiscalité cette année. Pour l'avenir, je ne crois pas qu'il faille l'hypothéquer. Les choses seront ce qu'elles sont à partir de 2014, et il n'est pas nécessaire de l'anticiper. Deuxièmement, je voudrais vous dire ma satisfaction. Dans le cadre des opérations budgétaires, et à la page 48, il est bien précisé que dans le prolongement de la halte d'École-Valentin, sera engagée celle de Miserey-Salines. Dont acte, je vous en remercie. Je pense néanmoins qu'il n'était pas nécessaire de continuer la phrase, dans la mesure où la phrase a encore changé, c'est très prolix. En effet, on dit ensuite que ces opérations sont intrinsèquement liées à la réalisation du réseau TCSP sur le territoire de l'Agglomération. Je comprends la phrase, mais elle ne me semblait pas nécessaire. Néanmoins, je prends acte, et je vous exprime ma satisfaction sur la mention figurant dans le rapport. Merci.

M. JOSSO.- Un débat d'orientations budgétaires, c'est aussi un débat de choix politiques. Je reconnais que le projet me déçoit. Il ne faut pas oublier que depuis un an, nos habitants ont une taxe d'habitation, avec une colonne « Grand Besançon ». Pour les communes vertueuses, la somme est supérieure à la commune. Pour le projet Transport, la subvention augmente. J'aurais préféré qu'elle augmente un peu plus, et que l'on revoie notre politique sur les abonnements Diabolo et sur les abonnements annuels en pensant à nos habitants, sachant que dans les choix politiques, les sommes que l'on nous demande pour gagner trois minutes pour aller à Mulhouse ou pour installer des WC. au bord de l'eau, sont sans commune mesure des sommes beaucoup plus importantes. Donc, il y a des choix à faire, et malheureusement, ils ne sont pas faits.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en entendant Christophe LIME, je me demande comment il peut encore faire partie d'une majorité municipale et gouvernementale. Quand j'entends Benoît CYPRIANI, je me demande ce qu'il attend pour exiger des parlementaires qui lui sont proches de faire quelque chose. En réalité, je ne vais pas les accabler plus, ce serait trop cruel. Après ce que l'on a entendu ici, ce serait trop cruel de perdre mon temps. En réalité, et cela nous concerne tous, leurs diatribes ne font que traduire un aveu qu'ils sont forcés de faire, que l'on est tous obligé de faire, des maigres possibilités qui marqueront la décennie dans laquelle on est entré, que nous offre une réalité économique, que beaucoup d'entre nous ici ont déniée, et qu'ils prenaient pour de la gesticulation « sarkozienne », mais qui nous ramène à la réalité. On ne va pas jouer les repreneurs, parce qu'il y aurait beaucoup à faire, mais il faut au moins trouver un consensus. En effet, c'est très grave.

Quand je vois comment la baisse du Versement Transport se profile à l'horizon, je fais quand même remarquer que vous nous avez traités comme des malfaisants pendant des années, je vous ai cité souvent l'exemple d'autres villes comme Toulon qui ne mobilise presque pas le Versement Transport en ayant choisi un autre mode de transport en site propre, beaucoup moins onéreux, et qui répond aux besoins de tous les habitants du territoire de leur Agglomération. Vous, vous êtes partis sur des bases, ou du moins des perspectives euphoriques. Toulon n'est pas comme chez nous, où la moitié voudra continuer de faire comme avant. Donc, la baisse du Versement Transport est grave.

Concernant la baisse des dotations de l'État, c'est pire que ce qui avait déjà été annoncé de pire. Monsieur le Président, mes chers collègues, par-dessus tout, l'élément principal qu'il faut prendre en compte est l'élément psychologique. Cette fois-ci, les plus grands organismes de l'État, comme la Cour des comptes, n'hésitent plus, malheureusement, parce que nous sommes tous concernés, à montrer du doigt la gestion des collectivités locales. Du temps de Philippe SÉGUIN, vous aviez envoyé une volée de bois vert. Il avait déjà mis en doute les économies des intercommunalités, qui pour lui n'en étaient pas. Cependant, cette fois-ci, Didier MIGAUD pointe les collectivités territoriales en disant premièrement qu'elles abusent, et deuxièmement, qu'il faudra bien qu'elles participent, comme la politique sociale, et comme les dépenses de l'État en général, de l'effort de rétablissement de nos finances publiques par rapport à nos capacités économiques. Philippe GONON et d'autres ont mentionné ce fameux chiffre de 35 % d'augmentation dans le tableau (page 39).

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a été expliqué.

M. ROSSELOT.- Est-ce que je peux finir ma phrase ? Est-ce que je peux dire qu'ils ont mentionné ce chiffre ? Ma phrase est la suivante. Ils ont parlé du chiffre du haut de la colonne de la page 39.

Brouhaha dans la salle.

Si cela gêne, il faut le dire. On a tout de même peu de moyens de s'exprimer et d'exister. De plus, on ne le fait pas pour avoir une bribe de ligne dans le journal de demain, parce que l'on est responsable. J'ai été maire d'une petite commune pendant 18 ans, et je sais ce que c'est que d'assumer des responsabilités. J'ai un minimum de conscience, de citoyenneté de l'Agglomération et de ma Ville. En haut de la colonne (page 39), il est indiqué + 35 %, et au bas de la colonne, un - 14 % concernant l'épargne brute. Or ce chiffre de l'épargne brute est extrêmement indicateur. En effet, cela veut dire que cela va mal, ou du moins, que cela risque d'aller mal. Que faire ? Je crois que Jean-Marie GIRERD a tout à fait raison : il faut changer d'époque. Bien sûr qu'avec 150 M€... Mais heureusement qu'avec 150 M€, on fait une Cité des Arts, Témis, les Marnières, etc. Pour aller de l'avant, pour progresser tout en économisant, tout en ne dépensant pas trop, je crois qu'il faut changer de gouvernance. Quand je vois l'indigence, le caractère chétif de ce rapport sur la coopération territoriale, il y a quelques lignes sur le Pôle Métropolitain, sur les coopérations. Pardonnez-moi, Monsieur le Président, mais un pôle métropolitain qui coupe en deux la Franche-Comté, celui que vous avez voulu – je veux parler du Pôle Métropolitain Sud – n'est pas bon. Il faut mutualiser au maximum. Je vous ai entendu à la première pierre de la chaufferie bois Mallarmé : vous dites que le périmètre de rabatement du bois de Dijon est de 100 kms, et le nôtre aussi. Mais chacun a son périmètre. Ne croyez-vous pas qu'un pôle métropolitain pourrait servir justement à rendre cohérent, par exemple ? Un exemple comme celui-ci est certes un petit exemple, mais si nous avons une politique de cohérence avec les grandes villes qui nous entourent, une vraie cohérence, y compris avec le nord, on changerait peut-être d'époque et de gouvernance.

Quant à la mutualisation dont parlait Martine JEANNIN, ce qui n'était pas si mal que cela, on nous explique que la réponse des 35 % a été donnée. Où sont passés justement les bénéfices de la mutualisation ? Si l'Agglo perd à cette mutualisation, alors qu'en principe, une mutualisation est faite pour gagner, où est le bénéficiaire ? Que l'on crée un pot commun, et que cela revienne aux communes membres de l'Agglomération. Vous êtes dans une culture de la dépense publique à laquelle il faut absolument remédier. C'est seulement à cette condition que vous préparerez l'avenir, parce que dans ces conditions-là – et je le répète encore une fois – vous ne préparez pas l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- On répondra globalement. Cependant Monsieur ROSSELOT, concernant l'histoire de Toulon, j'ai déjà répondu dix fois. Je ne vous répondrai plus là-dessus, ce n'est plus la peine. J'ai décidé que cette dernière année que nous allons passer ne sera pas une grande année où il y aura de grandes joutes politiques ici.

M. ROSSELOT.- Est-ce votre réponse de fond ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, laissez-moi terminer ! Les questions que vous posez ont déjà toutes été soulevées ici plusieurs fois, et j'y ai déjà répondu. Donc, je ne veux pas fatiguer tout le monde. Vous avez le droit de poser ces questions, je ne vous ai pas interrompu. Je vous dis simplement que je ne répondrai pas. Concernant Toulon, je vous ai déjà répondu, et ils n'ont même rien choisi pour l'instant. En effet, leur projet est tellement bon qu'ils n'ont même pas eu la DUP (déclaration d'utilité publique). Donnez-moi l'exemple de votre amie Marie-Josée ROIG. Voilà un bon exemple : Avignon, une ville comme Besançon. Donnez cet exemple ! Elle vous salue, d'ailleurs, Monsieur ROSSELOT. Je passe la parole à Lazhar HAKKAR, Pierre CONTOZ, Élisabeth PÉQUIGNOT. Si voulez bien, on se limitera à une prise de parole. Je pense que tout le monde aura pu largement intervenir. Ensuite, Gabriel et moi-même répondrons.

M. HAKKAR.- Petite réflexion d'un délégué communautaire de base. Je dis cela, parce que mes compétences en économie ne sont pas très poussées. Évidemment, les constats sont tous un peu les mêmes, je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce qui a été dit. Simplement, il y a une équation à laquelle j'aimerais que l'on trouve une solution. Certes, cela choque tout le monde, mais je pense que l'on peut augmenter les recettes fiscales, pas par foyer fiscal ni par entreprise, mais en augmentant le nombre de participants à l'effort collectif. Je sais que le travail est déjà fait. J'encourage la CAGB à travailler sur l'attractivité du territoire. Je crois que l'essentiel est là. Si on peut avoir plus d'entreprises, et peut-être plus d'habitants bien répartis, même si cela choque, on peut peut-être arriver à une certaine solution. Je pense à cela, parce que c'est une région qui a une tradition de savoir-faire, une bonne cote, de bonnes formations. Il faut mettre l'accent sur l'attractivité économique, faire en sorte qu'il y ait plus d'entreprises qui s'installent sur l'Agglo.

Plus d'entreprises signifie plus d'emplois. En maintenant les recettes fiscales par foyer fiscal et par entreprise, on pourrait peut-être régler une partie de nos problèmes. Évidemment, il faut faire des efforts en matière de dépenses, mais je pense que l'on est « au taquet ». Je pense que quand on diminue les dépenses publiques – c'est un point de vue personnel – on met aussi des gens chômage. Et on se retrouve encore en difficulté par ailleurs. Merci.

Mme PÉQUIGNOT.- Ces orientations budgétaires interviennent dans une période où l'Union Européenne a revu son budget à la baisse (- 3 %). On le voit aussi au niveau de l'État. La difficulté pousse l'État à abandonner des projets en matière d'investissement. On voit l'abandon de certaines lignes TGV, des investissements importants qui étaient prévus. La difficulté est telle qu'aujourd'hui, il y a une véritable remise en question, y compris d'investissements extrêmement structurants pour le territoire. Pour ce qui nous concerne, pour renforcer l'attractivité de l'Agglomération, nous avons fait le choix du tramway qui devait permettre cette attractivité. On voit qu'en dix ans, le Versement Transport et les recettes prélevées auprès des entreprises ont plus que doublé. En effet, on est passé de 13 M€ à 30 M€ en très peu de temps, ce qui est énorme. Quand on parle d'attractivité, je voudrais revenir sur ce que disait Lazhar HAKKAR. C'est vrai que cet élément peut malheureusement avoir un effet négatif sur notre attractivité. En revanche, j'ai jugé intéressant quand vous dites que le budget 2013 veut mettre un accent sur l'économie, c'est bien. Mais aurons-nous les moyens ? Quand on voit le Versement Transport, malgré les recettes importantes, finalement, les recettes sont tellement mobilisées sur ce volet, que sur l'économie, j'ai bien peur que nous n'ayons pas les moyens de notre ambition. J'entends bien que nous avons besoin d'encore plus de recettes, dans la mesure où visiblement, on a moins de latitude pour agir sur la dépense. Je ne veux pas revenir sur ce qu'on dit les uns et les autres, à savoir notamment le fait de ne pas agir sur les dépenses de fonctionnement, avec, par exemple, l'augmentation de 35 % des frais de personnel. En revanche, j'entends bien le fait que cela soit dû à la volonté d'apporter un service toujours plus efficace aux habitants, ce qui est tout à fait respectable.

Alors que nous avons plus que doublé les recettes liées au Versement Transport au niveau de l'Agglomération, il est étonnant que rien qu'en temps de neige aujourd'hui, et c'est un service que l'on crée, l'on n'arrive plus à équiper les bus de pneus neige. Comment cela se fait-il ? C'est sérieux. C'est un service que l'on crée aux habitants. On sait que notre réseau de bus était un réseau extrêmement performant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais demander à l'oratrice de revenir au sujet des orientations budgétaires, faute de quoi, je lui couperai le micro. Je n'accepterai plus désormais, pas plus ici qu'au Conseil municipal de Besançon, les diversions comme celle-là. En effet, on parle du sujet. Pour les bus, j'en dirai un mot ultérieurement si cela vous intéresse, mais actuellement, nous sommes dans les orientations budgétaires. Je vous demande donc de revenir au sujet.

Mme PÉQUIGNOT.- Bien sûr, c'est sur la partie qui concerne les services aux habitants. Donc, si vous dites qu'il est normal que les charges de personnel explosent...

M. LE PRÉSIDENT.- On vous a expliqué, Madame PÉQUIGNOT, mais vous n'avez même pas écouté !

Mme PÉQUIGNOT.- J'ai écouté !

M. LE PRÉSIDENT.- On vous a expliqué que ce n'était pas 35 %. Si vous avez écouté, ne refaites pas la même erreur !

Mme PÉQUIGNOT.- Attendez, j'ai tout à fait écouté ! Simplement, je trouve cela étonnant, et c'est une question que l'on peut poser. Parce que nous sommes totalement sur cet investissement du tramway, le service à la population est-il vraiment là en matière de transport ? C'est une question simple.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. CONTOZ.- Je voulais prendre la parole pour remercier Philippe GONON de nous alerter sur la naïveté des élus de la périphérie par rapport au vote du budget. C'est vrai, il faut que l'on fasse attention. Merci, Philippe. Je voudrais également remercier Martine JEANNIN, puisque l'on vote des projets sans réellement savoir ce que c'est. Merci, Martine, de nous avoir alertés. Néanmoins, sur la mutualisation, je crois que l'on ne peut pas dire en permanence « mutualisation égale économie ». Il faut faire attention. En effet, il faut savoir s'il s'agit d'une mutualisation de moyens ou de besoins. S'il s'agit d'une mutualisation de besoins, il n'y a pas beaucoup d'économie, même sur les mutualisations de moyens.

Au mois de novembre, j'étais à Strasbourg, je suis tombé sur un article de Gilbert MEYER, maire UMP, Président de l'Agglo de Colmar, dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Cet article très documenté dénonçait très fortement un fait dans les esprits, qui était que la fusion des Conseils Généraux d'Alsace, pilotée par l'ancien ministre des Relations avec les collectivités territoriales, était une source d'économie. Il démontrait que l'expansion de la dépense publique était liée au fonctionnement de ces deux structures fusionnées. Cela vaudrait le coup de retrouver cet article, et d'enquêter sur ces notions de fusion. En effet, les fusions ne sont pas toujours source d'économie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pierre, je te remercie. Je connais très bien Gilbert MEYER, ancien député-maire de Colmar, maire de Colmar, qui nous a beaucoup aidés dans la démarche UNESCO. Donc, si on ne retrouve pas l'article, je l'appellerai pour lui demander qu'il nous l'envoie. Pierre, tu as raison. Il faut différencier la mutualisation des moyens et la mutualisation des besoins. Parfois, quand on mutualise les besoins, c'est que l'on essaie de faire en sorte de faire un meilleur service ensemble. Certes, le service augmente, mais cela ne veut pas dire que la dépense va diminuer. Je crois qu'il faut avoir le courage de dire cela. Maintenant, je considère que ce débat est clos.

M. ROSSELOT.- Est-ce que je peux dire un mot ? Premièrement, l'expérience de gouvernance qui se passe en Alsace est suivie dans toute la France, et son plus grand supporter s'appelle Jean-Marc AYRAULT. C'est dans le journal *Le Monde* d'avant-hier. Bien entendu, une partie des choses sera à Strasbourg, mais tout sera recomposé, et c'est une expérience extraordinaire. Deuxièmement...

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Monsieur ROSSELOT. Il y a un souci d'équité !

M. ROSSELOT.- Quand REBSAMEN, il y a deux ans, vous dit qu'il faut maintenant se mettre en piste pour faire des équipements ensemble, voyez le temps que vous nous avez fait perdre ! Vous perdez un temps fou pour rentrer dans les nouvelles gouvernances, dans la nouvelle donne !

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe la parole à Gabriel BAULIEU. Vous ne respectez pas REBSAMEN. C'est la démocratie « modèle ROSSELOT » ! Je vois REBSAMEN vendredi prochain. Il va venir bientôt ici.

M. ROSSELOT.- Il y a deux ans, il disait que vous étiez un complexé !

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien ! En tout cas, je ne suis pas complexé vis-à-vis de vous.

M. ROSSELOT.- C'est normal, je ne suis rien !

M. BAULIEU.- Je vais ajouter quelques éléments après ces échanges et ces prises de parole où les uns et les autres avaient souhaité donner leur point de vue sur quelques orientations. Je ne reprendrai pas, bien évidemment, tous les éléments. Je ne vais pas paraphraser ce que certains ont dit, ou contredire un point de vue que je ne partagerais pas. Cela n'apporterait rien de plus au débat. Il est important que chacun puisse s'exprimer dans cette salle. Je voudrais simplement faire deux ou trois considérations générales. De cette manière, on sert comme sentence d'emblée un certain nombre de choses, dont trop d'impôts. Nous aurions actionné l'impôt de manière irresponsable. Quelqu'un l'a dit précédemment : nous avons un tableau de marche voté en termes d'orientations dans notre Agglomération. À l'époque déjà fort ancienne de la TPU où considérant que nous étions sensiblement en dessous de la moyenne nationale, nous avons comme ambition assassine en matière de fiscalité et de taxe professionnelle de nous fixer comme objectif d'atteindre la moyenne nationale. Quand on a pour ambition fiscale d'exercer une pression égale à la moyenne nationale, nous ne sommes sans doute pas dans l'excès. Tel était notre tableau de marche, et c'est à ce tableau de marche que nous nous accrochons d'une certaine manière, avec le nouveau panier de recettes que nous a livré la réforme de la taxe professionnelle. J'ajouterais, pour ceux qui auraient oublié ce qu'était la construction d'une Agglomération d'intercommunalité, que nos vraies ressources propres résultent de l'évolution de nos bases, ou de l'évolution de nos taux. Ces agglomérations étaient faites sans moyen propre à l'origine. Il ne faut pas perdre cela de vue en matière de pilotage des choses.

Après, deux ou trois points ont été vus. Certains ont d'ailleurs été corrigés par l'explication de Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA. On s'étonne. On dit « plus de 400 % d'évolution des dépenses imprévues ». J'ai indiqué, et vous l'avez entendu, que nous nous proposons d'inscrire peut-être – nous sommes dans la phase d'orientations budgétaires - 1 M€ de dépenses imprévues, compte tenu des aléas auxquels est confronté notre budget Transports. Donc, nous ne sortons pas un « truc » du chapeau, et nous prenons acte précisément du contexte incertain dans lequel nous sommes. J'appelle cela de la bonne gestion, et non du « n'importe quoi ». De plus, un spécialiste dit que - 14 % de l'épargne brute signifie que cela va mal. Le spécialiste aurait dû regarder tous les éléments du rapport, y compris ceux que j'ai exposés tout à l'heure. Quand effectivement, nous sommes dans une phase d'endettement, et c'est le cas, nous accroissons nos charges financières, et c'est le cas. Nous savons pourquoi. Vous avez vu précédemment la courbe qui décroche les deux premières années, bien évidemment, et qu'ensuite, nos marges se stabilisent à la hauteur de ce que nous avons envisagé. Cette mécanique résulte de nos engagements, de ce que nous avons décidé, de ce que nous mettons en œuvre. Il n'y a pas de surprise. Cela se passe comme nous l'avons prévu précisément sur ce registre-là. Donc, ne faisons pas d'interprétation erronée, un brin malhonnête.

Concernant les frais de personnel, je vais en remettre « une couche ». Alors que toutes les explications sont données dans le rapport, on se plaît à crier à la cantonade « + 35 %, + 37 % ». Précisément, on a passé des soirées à entendre « et la mutualisation ? ». Nous avons dit que nous en faisons à notre rythme. Nous en faisons, et dès lors, nous intégrons des personnels. Figurez-vous que nous avons même pris l'engagement de les payer. Et nous inscrivons les crédits nécessaires. De plus, vous avez déjà oublié que nous avons voté ici une compensation équivalente par la réduction de l'ACTP essentiellement de la Ville de Besançon. Vous avez une mémoire extrêmement courte ou sélective. Donc, regardez vos dossiers et vos rapports. Ayez de la suite dans les idées ! Merci beaucoup de l'intégrer. D'autres ont évoqué le prix des services. Donc, nous en offrons quelques-uns. Nous rappelons régulièrement ici et ailleurs, et je l'ai fait de manière insistante sur le service d'enseignement musical, plus de 5 M€ de fonctionnement, un peu plus de 330 000 € de frais d'écologie. Oui, il faut dire que les services ne sont pas chers au regard du coût, et que nous avons tous une mission d'expliquer que, certes, nous assumons ces choix, mais que chacun doit comprendre ce qu'il en est, et mesurer son effort à l'aune de cette proportion. Dans la mesure où il était également question de cela sur le transport, et le débat n'est pas clos sur le transport, il nous sera nécessaire de travailler sur cette question et sur les trois paramètres que sont le service, le prix payé par l'utilisateur, et l'effort fiscal, soit dit au passage, qui concerne aussi en partie l'utilisateur. En effet, nous sommes presque à 50-50 en matière de fiscalité, entre entreprises et ménages. Nous aurons à faire des choix.

Cependant, rappelons-nous quand même d'une chose, puisque d'aucuns ont rappelé le prix du service et le prix du service Diabolo. Cela fait partie des débats que nous avons eus dans cette salle. Nous sommes à moins de 23 % de participation de l'utilisateur en matière de service Transport. Le reste est le Versement Transport et la fiscalité. Quand nous allons mettre près de 13 M€, 11,5 M€ corrigés des phénomènes exceptionnels en 2013 sur le budget Transports, c'est directement une contribution à l'allègement de la charge payée par l'utilisateur. La participation Diabolo est passée de 7 % du coût à 11 %. Bien sûr, nous nous sommes fait la remarque. Nous aurions dû le faire plus tôt, progressivement, etc. Nous avons entendu tout cela et ce n'est pas forcément faux. Cependant, rappelons-nous les valeurs absolues et relatives. Nous avons collectivement, face à cela, sans doute des volontés de service. Nous avons, et nous aurons, la responsabilité de la gestion et de l'équilibre des budgets. C'est ce qui nous caractérise précisément dans les collectivités. C'est une vertu – finalement, nous en avons encore – que nous devons tous partager, puisque la loi nous l'impose. En effet, nous devons équilibrer nos budgets de manière durable. On peut quelquefois regretter qu'il n'en fût pas de même depuis longtemps pour l'État.

En tant que citoyen engagé au plan de la politique locale, je regrette souvent ce que l'on dit de l'irresponsabilité de la gestion locale qui contribuerait à je ne sais quel déséquilibre et quelle fuite en avant en matière de désendettement, alors que nous devons répondre de notre endettement et de notre capacité à y faire face. S'il y a eu dans ce pays des dérapages sur des finances publiques, ce n'est pas au niveau des collectivités, dans la mesure où les collectivités vont passer à la caisse, et elles y sont passées déjà depuis quelques années. Cela va s'aggraver. Pour l'avoir dit depuis longtemps à ce micro, je ne suis pas gêné de le rappeler. Ma crainte est que cela ne soit pas fini. Et je n'en fais pas un propos partisan. On arrive quelquefois à une situation où l'on peut difficilement échapper à quelques contraintes. En réalité, dans tout cela, et s'agissant de notre budget, de quelle culture relevons-nous ? De la culture de la bonne gestion, de l'efficacité de la dépense publique. Oui, nous revendiquons cela.

Quand on m'oppose la culture de la dépense, c'est un versant de la gestion des finances publiques. En effet, il y a celui du reste, et celui de la loi de l'équilibre durable. Ça aussi, c'est important. Il faut aussi être durable sur ce plan. Il ne faut jamais perdre ces éléments de vue et se les imposer de manière rigoureuse. De plus, nous exprimons l'efficacité de la dépense publique à travers des services qui relèvent de notre compétence, bien gérés, modernisés, et qui vont de l'avant. En matière, par exemple, de collecte et de traitement des déchets, nous ne sommes pas dans la ringardise, même si ce que nous faisons n'est pas simple. Là aussi, il y a le choix de la responsabilité.

Ce que nous faisons en matière d'investissements conséquents, c'est pour l'équipement du territoire, pour les services aux habitants dans l'avenir. Si nous ne le faisons pas, quel reproche ne recevrons-nous pas par rapport à notre position relative dans l'avenir ? Vous pouvez prendre la mesure de cette bonne gestion dans les orientations budgétaires et dans nos budgets successifs. Regardez la maîtrise des charges de gestion de fonctionnement, nous les maîtrisons. Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA a fait part de ses craintes de le faire peut-être avec excès. Cette interrogation ne manque pas de pertinence, et nous devons nous la poser. Jusqu'où serrer les boulons ? Dans ce contexte de maîtrise ardente des choses, et je viens de le dire s'agissant des déchets, regardez la qualité de nos services et leur évolution. Quand on parle de l'enseignement musical et du challenge que l'on relève d'être au rendez-vous précisément du respect de la labellisation, cela n'est pas anodin. D'une manière générale, regardez nos investissements et leurs qualités. Je répète que nous avons la culture de la bonne gestion, avec un sens de la prospective, un souci aigu de l'efficacité de la dépense publique au service des habitants, de nos entreprises qui ont besoin de tout ce que nous faisons. Quand je regarde notre budget. Il n'y a quasiment pas d'opération qui n'intéresse pas le dynamisme économique, parce qu'il faut des équipements, des sites d'accueil, de l'accompagnement, et un environnement. C'est ce à quoi nous contribuons. Donc, nous investissons, nous agissons beaucoup au service des habitants, de nos entreprises, et de nos territoires. Nous sommes tournés vers l'avenir de manière responsable et ambitieuse.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Je vais être très court, parce que je partage tout ce que tu viens de dire. Je voudrais à cet instant te remercier, ainsi que Marie-Odile, pour le travail important que vous faites, ainsi que les services. Concernant ce budget, il faut que nous soyons clairs et transparents. Il ne faut pas penser que la population de notre Agglomération et de notre pays ne voit pas les réalités. Au contraire, elle est très au fait de l'ensemble des réalités. Notre pays est en crise, tout comme l'Europe et le monde. Il faut avoir le courage de le dire. Il faut aussi avoir le courage de changer les choses. Gabriel a parlé de responsabilités, et il a raison. Il serait totalement irresponsable, tant au niveau local qu'au niveau national par exemple, de ne pas lutter contre ces déficits. Une politique plus laxiste nous permettrait peut-être encore de survivre quelques années, mais à terme et très rapidement, nous serions confrontés à de grandes difficultés. Je ne vais pas polémiquer, mais je voudrais simplement rappeler que la situation dans laquelle nous nous trouvons vient depuis très longtemps, de gouvernement de gauche comme de droite. Nous sommes aujourd'hui arrivés à un point tel que nous devons réagir. Le plus simple eut été de ne rien faire. C'est courageux, même si c'est difficile, et cela le sera difficile pendant certainement plusieurs années, de mettre en place des réformes. Il est courageux de vouloir réduire le déficit pour que nous puissions tout simplement continuer à vivre. Il faut aussi que les efforts soient justes et partagés. Ils peuvent être compris et admis si on sent qu'il y a un sentiment de justice.

De plus, comme le disait Jean-Marie GIRERD, il faut être audacieux. Il faut bien se rappeler qu'une politique de repli sur nous-mêmes et qui entraînerait les investissements vers le bas ne serait pas audacieuse et serait très préjudiciable à l'économie locale. Tout ce qui est fait par les collectivités, qu'elles soient départementales, régionales, EPCI et autres, va aussi dans le sens de l'investissement. Oui, courage, responsabilité, justice et savoir que les choses seront difficiles. Après, Gaby a dit l'essentiel. J'ai entendu beaucoup de choses auxquelles nous avons déjà répondu. Je sais que vous toutes et vous tous ici, qui êtes informés, savez très bien que ces arguments ne sont pas justes. En effet, les mêmes questions sont souvent posées, nous n'allons donc pas refaire les mêmes réponses. En revanche, concernant ce qu'a dit Christophe LIME, il y a une nécessité pour les collectivités de réagir, et c'est ce qu'elles sont en train de faire actuellement. Comme vous le savez, je suis par ailleurs Vice-Président de l'AMGVF (Association des Maires des Grandes Villes de France). Cette association a passé un communiqué hier ou avant-hier. On nous demande qu'une discussion soit engagée avec les collectivités, car réduire les dotations, c'est aussi réduire les investissements. En effet, nous ne serons pas aussi fous d'engager nos collectivités dans un investissement que nous n'aurons pas payé. De plus, c'est également faire en sorte qu'en réduisant l'investissement, on ne réduise pas l'emploi local.

J'ai entendu beaucoup de choses sur le tram. Il faut noter que grâce au tram, de nombreux emplois sont créés et sauvés. L'AMGVF demande de faire en sorte demain, par un dispositif qui reste certainement à inventer, de trouver un lien au niveau des dotations entre les collectivités qui investissent pour l'emploi et celles qui n'investissent pas ou qui ne créent pas d'emploi. Je pense qu'il y a toute une réflexion et un dialogue à mener dans les mois à venir.

J'ai presque le sentiment qu'un certain nombre d'entre vous aurait tendance à se réjouir des difficultés dans lesquelles nous allons être pour établir nos budgets. Je ne m'en réjouis pas. Je dis, comme Gabriel l'a précisé, que nous devons être responsables et courageux. En revanche, je me réjouis qu'effectivement, on empoigne ce problème de la réduction des déficits, même si cela sera difficile. Si cela avait été fait avant, nous n'aurions pas à le faire, or cela n'a pas été fait avant. Il faut donc le faire. Merci, Gabriel, pour ce que tu as dit. J'avais encore beaucoup de choses à ajouter, mais tu as dit l'essentiel, et je ne veux pas rallonger un débat que j'ai souhaité assez court. Il faut continuer. Soyez persuadés d'une chose : aucun centime n'est ici inutilement dépensé. Après, on peut discuter des choix, mais ils sont souvent votés ici avec une large majorité dont je vous remercie. Ici, on a une culture très précise : chaque euro dépensé doit être un euro bien employé. Je considère que ce débat d'orientations budgétaires est clos et que l'on peut passer au point suivant. J'ai eu l'occasion de dire aux Présidentx de groupe que j'ai rencontrés hier soir, même s'il n'y a pas de groupe au niveau de notre Assemblée, mais comme c'est souvent plutôt les Bisontins qui ont ce travers, je vous demande que l'on reste ici, comme ailleurs, dans les débats, que l'on ne diverge pas, et que l'on ne refasse pas ici des débats que l'on a déjà entendus ailleurs. Nous devons vraiment rester centrés sur les débats de l'Agglomération, parce qu'il arrive la chose suivante : lorsque l'on a discuté pendant des heures sur un sujet qui n'est pas vraiment un sujet d'Agglomération, un certain nombre de dossiers passe trop vite, et je voudrais vraiment privilégier ici, en Agglomération, la discussion sur des sujets d'Agglomération. Donc, je relance un appel à tout le monde, spécialement à mes amis bisontins, pour respecter ces règles.

Rapport n° I.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 -
Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de dette

M. BAULIEU.- Vous avez pu découvrir ce rapport autant que vous l'avez souhaité. À l'aide d'un diaporama, nous donnerons quelques indications résumées.

Concernant la stratégie d'emprunt du Grand Besançon, ne nous embarquons pas dans des mécanismes de financement complexes présentant des risques. Saisissons les opportunités offertes par les marchés financiers. Quelques fois, il faut aller les chercher, et ce n'est pas toujours facile quand les banques ferment les robinets auprès des collectivités. Il faut veiller à une répartition équilibrée de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe, et bien évidemment, mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires. Dans la mesure où le rapport précédent en faisait état, vous vous rappelez que nous n'avons jamais eu d'emprunt véritablement toxique en portefeuille, puisque de nombreux emprunts sont ainsi qualifiés. Nous avons un emprunt structuré pour une durée déterminée, qui venait à expiration au premier trimestre 2012. Depuis lors, notre encours ne comporte non seulement aucun emprunt toxique, mais pas non plus d'emprunt structuré. Sur l'encours total au 31 décembre 2012, vous avez à l'écran à la fois ce qui ne concerne pas le transport, et ce qui le concerne, le total étant d'un peu plus de 63 M€, comme je vous l'ai indiqué précédemment. De plus, vous avez deux répartitions, notamment la répartition du capital restant dû par type de taux. Vous avez la dette indexée sur le Livret A pour 30 %, une dette à taux variable pour environ 30 % également, et une dette à taux fixe pour presque 41 %. Telle est la structure des types de prêts selon les taux. Cela nous semble être un bon mixte. De plus, concernant la répartition du capital par prêteur, pour information, les proportions vont nettement changer dans les mois qui viennent. En effet, nous allons essentiellement financer nos dépenses à partir des concours de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). On verra également apparaître la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour des parts plus importantes que celles qui sont là. Donc, apparaissent essentiellement, en dehors de la CDC, le Crédit Foncier, le Crédit Agricole, Dexia et le Crédit Local de France. Bien évidemment, à part la CDC et la BEI, ils vont occuper largement l'espace.

Je voudrais ajouter un mot sur la dette (projet TCSP) pour confirmer une information déjà donnée et souvent répétée. S'agissant de la BEI, une première tranche de 50 M€ a été tirée à taux fixe sur la base de la cotation au moment du tirage, à 2,933 %. Il s'agit d'une première tranche dans la mesure où c'est sur notre droit de tirage CDC qu'ont été financés les premiers investissements avec prêt en 2012. Donc, nous sommes sur des engagements de l'ordre de 3,5 %, donc un peu plus que le contrat de la Caisse des Dépôts et Consignations. Voilà ce que nous pouvions dire d'utile là-dessus. Je voudrais également ajouter un mot sur la démarche que nous avons engagée sur une procédure de notation financière et sur le financement obligataire. Dans le contexte bancaire que vous connaissez, c'est-à-dire le contexte de difficultés croissantes pour pouvoir obtenir les financements, cette affaire est bien réglée pour le tramway, mais la vie ne s'arrête pas à cela. Nous devons nous projeter dans l'avenir. Et au-delà des initiatives prises pour créer des établissements spécialisés, nous savons que le réseau bancaire traditionnel répond modestement aux demandes adressées par les collectivités, y compris compte tenu des contraintes qui leur sont imposées, et de la règle du jeu qui consiste à dire « puisque nous n'avons pas vos dépôts, nous finançons d'abord nos autres clients », tout cela ayant sa justification. Cependant, cela oblige les collectivités à devoir mettre toutes les cordes à leur arc. C'est le sens de la démarche engagée pour, le cas échéant, nous engager dans une démarche de notation. Nous sommes actuellement sur la phase préparatoire, avec un cabinet extérieur, pour procéder à une analyse de notre situation, et la mise au point d'une démarche de notation. Nous verrons si nous franchissons l'étape suivante. Je pense personnellement que nous n'en ferons pas l'économie dans le contexte actuel. Nous en sommes là aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, la décision n'a pas été prise. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'emprunt à la BEI sur le tram est à un taux particulièrement intéressant. En effet, il est de 2,933 % à taux fixe sur 25 ans, ce qui ne se trouve pas facilement. Puisque nous étions prudents, nous avons fait toute notre prospective sur des taux plutôt aux alentours de 4,5 %. Actuellement, nous sommes à 2,933 % pour la BEI, et nous serons autour de 3,4 ou 3,5 % pour la CDC. Sur ces économies de taux, puisque nous avons été prudents, on peut penser, et on est même sûr que cette année, ce sont plus de 800 000 € économisés sur les fonctionnements ; et sur les années à venir, ce sont des dizaines de millions d'euros que nous ne donnerons pas. Pour éviter que certains d'entre vous ne disent involontairement des sottises, je dis aujourd'hui la chose suivante : nous devons utiliser 50 M€ sur le prêt de la BEI, et nous avons eu 70 M€. Cela a conduit un certain nombre d'entre vous à dire que nous avons dérapé de 20 M€. Il n'en est rien, puisque nous sommes toujours en dessous des coûts. Cependant, comme nous sommes d'assez bons gestionnaires, et qu'entre des taux certes intéressants à 3,4 ou 3,5 % et la possibilité d'emprunter à 2,933 %, nous allons bien entendu épuiser la totalité de l'emprunt à 2,933 %. Et ce n'est que le solde que nous prendrons à 3,4 ou 3,5 %. Nous ne connaissons pas le taux, dans la mesure où lorsque j'ai signé un lundi matin, un taux m'a été donné, j'avais 20 minutes pour remplir, signer et envoyer la réponse, et le taux évolue de minute en minute. Donc, nous avons fixé un taux à un moment donné. Peut-être qu'il aurait été d'un centième plus bas ou plus haut le lendemain. Cependant, avec Gabriel, nous avons pensé que le taux de 2,933 % fixe sur 25 ans était plutôt bien. Donc, sachez que nous allons épuiser toute cette ligne de crédit, puis nous prendrons le reste ailleurs. Nous sommes bien mieux lotis que ce que nous avons prévu à l'origine. Ce sont donc des marges que nous retrouvons.

De plus, et Gabriel l'a précisé, la notation des établissements publics d'investissement et autres va se mettre en place. Je crois qu'il est de bonne gouvernance que de se préparer à le faire. Cela ne veut absolument pas dire que nous le ferons. En tous cas, nous nous y préparons. Nous avons bien vu que pour le tram, s'il n'y avait pas eu la BEI, nous aurions été obligés d'aller sur ce marché, et nous n'aurions certainement pas eu d'emprunt à ce taux.

M. LIME.- Je voudrais répondre à Jean ROSSELOT en disant que ce n'est pas parce que nous sommes dans la même majorité que nous ne sommes pas obligatoirement critiques. En effet, le respect de la critique fait avancer un certain nombre de choses. Donc, sur cet aspect, il faut noter avec satisfaction justement la prise en compte des pouvoirs publics sur le fait des problèmes des affectations sur l'ensemble des collectivités où en fin d'année dernière, on était pratiquement à la limite de ne plus avoir de crédits pour l'ensemble des collectivités. Ce dossier a donc été pris en main par les pouvoirs publics qui sont en train de le mettre en œuvre. Je pense qu'il est intéressant de souligner ce point.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a également la réforme du régime bancaire.

M. LIME.- Je ne suis pas dans l'opposition. Je voulais rassurer certains. De plus, cela nous éloigne aussi des aspects fiscaux sur lesquels nous avons des réticences. J'ai bien entendu que sur les aspects de procédure de notation financière, on n'est pas obligé d'aller trop loin par rapport à cela. Si véritablement, les établissements d'État nous garantissent un certain nombre de choses, cela nous permettra de faire des économies à ce niveau.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, mais nous devons nous préparer au pire.

M. LIME.- J'ai vu que l'on nous consulterait avant de passer à la procédure supplémentaire.

M. BAULIEU.- Tout à fait. Je confirme ce que dit le Président, si je puis me permettre. Ce n'est pas une fin en soi de devoir avoir recours au marché financier pour pouvoir se financer. Donc, ce n'est pas de gaité de cœur, mais c'est une priorité. C'est vraiment à défaut d'autre chose. Cependant, compte tenu de notre responsabilité en la matière, pour ne pas mettre notre établissement en situation de ne pas être financé, nous devons mettre toutes les cordes à notre arc. Il va de soi que dans notre esprit, ce n'est pas la première à jouer. Si le réseau bancaire peut faire son métier, on aurait une préférence.

M. LE PRÉSIDENT.- Même encore aurions-nous décidé d'être noté, cela ne veut pas dire qu'on l'utilise, mais que l'on se prépare au cas où.

M. CYPRIANI.- Je ne voudrais pas non plus lancer le débat sur les agences de notation. Je sais que le débat aura lieu en son temps. Je suis allé regarder un rapport du Sénat de 2012 que l'on peut résumer en une seule phrase dans laquelle chaque mot est important : « on a délégué de manière diffuse une mission de service public à trois agences de notation, puisqu'il n'y a aucune concurrence, sans cahier des charges, sans contrôle, et sans exigence de résultat ».

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison, mais précisons encore les choses. Nous ne disons pas que c'est une bonne chose. Je ne pense pas que nous en arriverons là, dans la mesure où je souhaite ardemment qu'il y ait un outil pour le faire. Cependant, si un jour, nous étions confrontés à ce choix terrible de dire, soit nous devons avoir recours à ce marché, soit nous ne pouvons pas financer un investissement, peut-être serions-nous obligés de le faire. Ce n'est pas ce que l'on privilégie, bien au contraire.

M. GONON.- Je pense, contrairement à ce que vient de dire Benoît CYPRIANI, que la notation d'une collectivité est une bonne chose. Je rappellerai juste que les entreprises privées sont, depuis de très longues décennies, soumises à une cotation de la Banque de France, et une cotation de la SFAC (Société Française d'Assurance-Crédit). Nous avons donc deux cotations, mais c'est un problème de culture. En effet, c'est une culture privée notée. C'est simplement une habitude d'être noté et de respecter un certain nombre de ratios. J'ai une question très brève pour Gabriel BAULIEU, concernant la ligne Caisse des Dépôts. Pouvez-vous nous expliquer la fixation du taux de cette ligne sur le Livret A, + 1 % ? Et-ce au moment de la souscription ? Est-ce prévu dans un cadre général ? Est-ce 2,25 ou 1,75 %, par exemple ?

M. BAULIEU.- Vous avez les indications résumées dans le tableau. Ce à quoi vous faites allusion concerne l'hypothèse où l'on souscrirait une tranche à taux variable, ce qui est possible. La première tranche n'a pas été souscrite ainsi, mais c'est possible. Bien évidemment, c'est au moment de la conclusion que si l'indicateur du Livret d'épargne (Livret A) est utilisé, ce sera le + 1 % sur le 1,75 %, donc sur le taux en vigueur ce jour-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, on en rediscutera. Globalement, sur des emprunts de très longues durées, pour l'instant, on privilégie le taux fixe. Cependant, on peut quelquefois se tromper. C'est la prudence. Là aussi, on peut être audacieux ou être prudent. On a passé cela rapidement, mais nous l'aurions passé beaucoup moins rapidement s'il y avait eu des emprunts toxiques. Vous avez pu voir qu'il n'y a plus aucun emprunt structuré ni toxique.

M. GIRERD.- Par rapport à cette démarche de notation, je la soutiens totalement. Je pense que c'est important. On doit s'intégrer dans ce genre d'approche, d'autant plus que certaines villes (Paris, Lyon, Boulogne-Billancourt, Cannes, Clichy-sous-Bois ou Marseille), certaines Communautés d'Agglo (Cergy-Pontoise), certaines Régions (Auvergne ou Champagne) ont déjà lancé ce genre de démarche. Je pense que c'est quelque chose d'important. Il faut le faire précautionneusement, et il faut y arriver. Cela a peut-être aussi un impact en termes de taux d'intérêt si l'on est bien coté. Il faut donc soutenir cette démarche.

M. LE PRÉSIDENT.- Certains d'entre nous ne sont pas gênés par le fait d'être notés, mais d'être notés par des agences privées dont on ne connaît pas les motivations réelles. Si demain, un organisme public notait, cela me gênerait moins. Là, on pense ce que l'on veut des agences de notation.

M. DILLSCHNEIDER.- Jusqu'à présent, pour moi et pour longtemps, ce n'est pas l'emprunteur qui va lui-même définir sa qualité, mais c'est bien le prêteur qui choisit le bureau d'études qui va analyser l'emprunteur. Je n'ai jamais vu que cela aille dans l'autre sens. Après, on peut critiquer le choix qui est fait, mais c'est son choix, c'est lui qui prête de l'argent.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, nous choisissons l'agence.

M. DILLSCHNEIDER.- Tel est bien le fonctionnement des agences de notation, non ?

M. BAULIEU.- Dans la démarche que nous devons réaliser, si nous voulons nous mettre en situation de pouvoir avoir recours au marché, c'est bien à nous de choisir une agence de notation pour nous noter, et de les payer pour. Il est vrai que l'on rêverait un peu que ces agences soient mieux réglementées.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à ce que disait Philippe GONON tout à l'heure, je trouve bien d'être noté, pour voir notre degré de performance. Le problème est : par qui sommes-nous notés ? Quels sont les arrières pensées de celles et ceux qui nous notent ? Si une agence de notation publique notait tout le monde selon les mêmes principes, je n'aurais rien à dire là-dessus.

M. CONTOZ.- En un mot, je vais redire ce que j'ai dit en réunion de Bureau. Je ne suis pas du tout enthousiaste pour cette démarche. Qu'on le veuille ou non, on se rapproche d'un milieu de manipulateurs, et on ne sait pas où l'on va. Vous avez entendu que l'État des États-Unis portait plainte contre un des grands manipulateurs, une des grandes agences. De plus, concernant la théorie de Philippe GONON de dire « les entreprises, les entreprises, les entreprises... », oui, parlons de la gestion de certaines entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Soyons clairs. Personne ici, en tout cas, parmi ceux que je connais bien, n'est enthousiaste pour cela, surtout pas le Président ou le Vice-Président, personne ! Dans la mesure où gouverner, c'est aussi prévoir, on doit envisager éventuellement le cas où l'on ne pourrait pas avoir de ligne de crédit dans le réseau traditionnel, pour pouvoir financer. C'est uniquement cela. Cependant, personne n'est enthousiaste pour cela. Après, c'est un principe de réalité. S'il advenait que l'on soit obligé d'y passer pour avoir des lignes de crédits, nous serions bien obligés de le faire, mais nous le déciderions ensemble, et certainement sans enthousiasme.

Mme JEANNIN.- Monsieur le Président, je m'adresse carrément à vous. Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait s'attendre au pire. Bien avant, vous avez dit : « on dirait que certains ici sont contents de la crise »...

M. LE PRÉSIDENT.- Êtes-vous sensibilisée ?

Mme JEANNIN.- Personne n'est content de la crise. Je vous demande à vous, Président de la Communauté d'Agglo, sur quel projet allez-vous reculer quand vous dites qu'il faut s'attendre au pire. Avez-vous une petite idée à nous soumettre ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez ! D'abord, on n'est plus du tout sur le sujet sur lequel nous discutons. Oui, il faut s'attendre au fait que la crise mondiale soit loin d'être finie. Aujourd'hui, nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires. Je ne vais pas vous dire sur quoi nous allons éventuellement discuter. Ce n'est pas de cette manière dont cela se passe, Madame. Cela ne se fait pas au doigt mouillé en disant : « ce soir, parce que Martine JEANNIN me regarde dans les yeux aujourd'hui... » Je ne suis pas capable de vous dire cela aujourd'hui. Nous élaborons cela ensemble. Ce n'est pas le Président qui décidera, mais c'est ensemble.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je ne pensais pas que l'on ferait le débat sur la notation ce soir, dans la mesure où l'on est juste dans une annexe. Cependant, c'est très bien que nous ayons commencé à y réfléchir. Je pense que chacun va mûrir dans son coin. Je souhaite simplement, comme c'est indiqué en page 60 de nos rapports, que, si la décision doit être prise, elle soit prise dans ce Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il n'est pas demandé de vote, vous étiez simplement invités à prendre connaissance de ce rapport.

<p>Rapport n° I.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable</p>
--

M. BAULIEU.- Je vais vous faire une présentation rapide de ce rapport, compte tenu de son caractère très transversal qui recouvre à peu près toutes les compétences de notre établissement. Avant même d'en dire quelques mots, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas lu, je vous invite à le lire. En effet, ce n'est pas seulement pour rendre hommage à ceux qui l'ont rédigé, néanmoins, c'est un véritable travail de synthèse. Cela peut contribuer à vous faire avoir un regard un peu différent sur l'ensemble des actions que nous conduisons et sur leur cohérence. Sur ce rapport, je vais simplement utiliser quelques écrans successifs de diaporama.

Éléments de cadrage

Ce rapport se situe dans le cadre réglementaire en termes de demande. Il est établi selon cinq finalités de développement durable (c'est ce qui sera décliné sur chaque écran par la suite) :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la préservation de la biodiversité,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- les modes de production et de consommation responsables.

Lutte contre le changement climatique

Dans ce domaine, nous considérons faire preuve de volontarisme sur l'enjeu énergie-climat touchant au patrimoine, aux politiques publiques, et à la pratique des communes, des ménages et des entreprises. Sur les politiques publiques et leur financement, l'habitat public concerne les constructions publiques, les rénovations et ce que nous faisons dedans. Quand on regarde ce à quoi on va aboutir en matière de performance énergétique sur les opérations d'habitat public sur lesquelles nous apportons des garanties, cela participe directement à cette politique. C'est la même démarche pour l'habitat privé. Vous avez également les transports, le tramway, les utilisations des autres modes de transports (cyclables et autres). Concernant l'exemplarité du patrimoine du Grand Besançon, même si ce n'est pas le cas sur tout notre patrimoine, sur la Cité des Arts, il y a une recherche particulière. Idem pour les panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du dépôt de bus de Planoise. Concernant l'animation territoriale, vous avez :

- le conseil en mobilité,
- l'appui aux communes sur le patrimoine,
- le conseil en énergie partagée,
- le conseil aux habitants pour l'énergie dans l'habitat.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

En matière de cohésion sociale, citons dans les marchés publics, le 7 % de taux d'heures d'insertion. Concernant les gens du voyage, vous avez l'accompagnement social et le projet de terrains familiaux. Vous avez également le CDP (Conseil de Développement Participatif), avec une étude sur le lien social, etc. Concernant les solidarités et coopérations territoriales, sur le Centre Franche-Comté, il s'agit de mieux organiser l'offre territoriale et le développement durable. Avec la Suisse, nous souhaitons développer les transports ferroviaires, le tourisme et la culture ; c'est en cours de construction avec Dijon (enseignement supérieur, recherche, promotion économique, transports, etc.).

Préservation de la biodiversité

Cela concerne les milieux et les ressources. Le Grand Besançon a une action forte pour préserver la ressource espace, en particulier les milieux naturels et agricoles. Il s'agit à travers le SCoT d'intégrer les dispositions du Grenelle, mettre en œuvre et évaluer. Il y a beaucoup à faire, mais l'instrument est maintenant en place. Il s'agit également de sensibiliser pour préserver les ressources naturelles, la trame verte et bleue, la Charte paysagère des communes de la Vallée du Doubs, etc. Pour les espaces agricoles, il s'agit de mettre en œuvre la Charte de l'agriculture. Vous avez également la lutte contre les nuisances sonores avec la cartographie du bruit.

Épanouissement de tous les êtres humains

Il s'agit de donner un accès à la culture avec le CRR et les écoles de musique. Vous connaissez les politiques que nous développons et que nous modernisons. Cela concerne également :

- l'accès plus aisé aux transports en commun, avec Ginko access,
- l'accessibilité des lignes urbaines avec la première qui va être réalisée, puis les autres progressivement (échéance 2015),
- la scolarisation des enfants du voyage. Ce sujet était évoqué précédemment sous un autre versant ;
- les circuits pédestres et VTT,
- les parties de campagne avec les rencontres que cela permet.

Modes de production et de consommation responsables

Cela concerne :

- les achats responsables avec :
 - les clauses environnementales dans les marchés publics,
 - l'utilisation limitée des imprimantes,
 - le papier recyclé,
 - la Bisontine (eau en bouteille)...
- le choix social pour la gestion du port fluvial d'agglomération multisites, ce qui n'est pas anodin. De plus, cela fonctionne, et il faut le souligner,
- la réduction des productions de déchets, avec :
 - la mise en place de la Redevance Incitative (RI),
 - la prévention des déchets en habitat dense,
- la sensibilisation du personnel au développement durable avec :
 - le CNFPT,
 - la charte de la diversité et de l'égalité des chances à laquelle nous avons souscrit...

J'ai survolé les choses délibérément. Je sens votre impatience compte tenu de l'horaire qui avance. Sincèrement, lisez ce rapport, et nous aurons peut-être un regard un peu plus objectif et global sur nos actions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? J'ai pris la peine de lire ce rapport attentivement. Il y a beaucoup d'éléments, et beaucoup de choses sont faites et d'autres restent encore à faire. Là non plus, nous n'avons pas à rougir des actions faites au niveau de l'Agglomération. Ce rapport est un rapport d'information.

Rapport n° I.1.4 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2012

M. BAULIEU.- Cela touche le budget principal. Vous avez les 23 080 € au total en investissement et le solde qui en résulte. Vous avez la même chose en fonctionnement sur la page suivante, et le solde à 196 000 €. Dans les budgets Transports, Déchets et CRR, il n'y a pas d'utilisation de dépenses imprévues.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Gabriel ? Il n'y en a pas.

M. BAULIEU.- Il s'agit simplement de prendre connaissance de ce rapport.

Ressources Humaines

Rapport n° I.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois permanents

M. BAULIEU.- Cela concerne deux opérations. Premièrement, au SYBERT, dans cadre de la gestion du Centre de Tri, il est proposé la création d'un poste d'électromécanicien relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques. C'est pour compléter l'équipe de maintenance. Il avait été recherché une autre formule, mais au bout du compte, il a été évalué que mieux valait nous équiper nous-mêmes au sein du SYBERT. Deuxièmement, à la Direction Stratégie et Territoire, il est proposé la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs en un poste de chargé de mission prospective relevant du cadre d'emploi des attachés (catégorie A). Nous avons pu en faire l'expérience au cours du travail récent. Il est vrai qu'au bénéfice d'une mobilité, je crois sincèrement que l'on a intérêt à faire cette évolution.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à cela, quand on parle des effectifs qui augmentent, même si là, cela concerne le SYBERT pour embaucher par l'Agglomération, le poste de la maintenance, par exemple, pourrait très bien ne pas être un poste public, mais un poste privé. Il y aurait exactement, et certainement, le même service, sauf que cela coûterait certainement plus cher. En revanche, nous aurions une personne de moins dans les effectifs. C'est pour cette raison que lorsque l'on parle des effectifs, il faut toujours regarder le service qui est en face. Là, on pouvait gagner un poste. Je ne dis pas que les sociétés se battaient pour faire la maintenance, mais cela aurait été certainement très intéressant. On avait d'ailleurs évoqué la possibilité de le faire. Là, après quelques mois d'essais, il s'avère que l'on peut le faire nous-mêmes en interne. Cela coûtera moins cher, on aura la main dessus, mais on aura un poste en plus. Bien sûr, la masse des salaires va augmenter d'un poste l'année prochaine. C'est pour cette raison qu'il faut toujours être très vigilant, et parler à périmètre constant. Depuis le temps que nous sommes un certain nombre à mettre des budgets, le périmètre constant n'existe jamais, parce qu'ils sont toujours en train d'évoluer en plus ou en moins. À la Ville, ils évoluent plutôt en moins, et à l'Agglomération en plus, sans pour autant que cela soit des dépenses supplémentaires.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ces deux postes de maintenance ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

Rapport n° I.2.2 - Comité des Oeuvres sociales - Attribution d'une subvention

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Martine JEANNIN, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT et Emmanuel DUMONT.

M. BAULIEU.- Il s'agit des personnes qui siègent au COS. Vous avez tout dans le rapport. Il s'agit de l'application de l'engagement conventionnel que nous avons pris, et avec l'individualisation des sommes par budget. Vous avez également dans le dispositif de délibération, les modalités de versement qui se font sur acompte, puis les soldes et les 1 % des rémunérations, engagement que nous avons formellement pris.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°1.2.3 - Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place
d'un Pôle Ressources Humaines et Organisation Partagé - Mutualisation de la communication interne

M. BAULIEU.- Au bénéfice d'une mobilité, nous avons fixé au Pôle Ressources Humaines mutualisé le poste de chargé de communication interne qui va pouvoir ainsi directement travailler en direction des trois entités qui bénéficient de ce Pôle mutualisé. Il s'agit d'adapter les dispositions de la convention à ce poste qui se trouve désormais ici, que nous partageons, et dont nous avons, nous, Agglomération, particulièrement besoin, puisque cette nécessité n'était pas couverte par nos propres moyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sport

Rapport n°5.1 - Avenant n°2 au contrat d'assurance « Tous Risques Chantiers » pour la Cité des Arts

M. PRALON.- Le chantier a été réceptionné pour la partie CRR en fin d'année dernière. Cependant, la partie FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), ainsi que l'ensemble de la couverture, ne le sont pas encore. Je crois savoir que depuis hier, la partie FRAC a dû l'être, dans la mesure où la Commission de sécurité est passée, et elle a donné un avis favorable. Je crois d'ailleurs que maintenant, les travaux sont réceptionnés pour le FRAC. Il convient donc de proroger les garanties « Tous Risques Chantier » jusqu'à la réception complète du bâtiment. Cela a généré une prime complémentaire afférente à cette prorogation de 56 555,30 € TTC, soit une augmentation conséquente de 45,53 % par rapport au montant initial du marché. Il ne remet pas en cause le budget de l'opération dans sa globalité, puisque celui-ci continue d'être respecté. Sur ce montant, il vous est indiqué qu'un coût de 44 596,89 € TTC sera répercuté aux entreprises qui ont mis un peu plus de temps à terminer le chantier, ou qui ont eu quelques problèmes dans la réalisation des travaux. Le lot concerné est le lot « toiture ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Avenant n°1 à la convention relative au transfert du CRR

M. PRALON.- Depuis le 1^{er} janvier 2006, le CRR est devenu une compétence prise par la Communauté d'Agglomération, transférée de la Ville. Dans ce cadre, un ensemble de biens immobiliers est mis à disposition de l'Agglomération pour l'exercice de la compétence. Depuis ce déménagement de fin d'année, il n'y a plus lieu d'utiliser certains bâtiments du fait que le Conservatoire a quitté ses murs. Les anciens locaux utilisés pour exercer cette compétence n'étant plus nécessaires, il convient d'adapter par avenant les termes du volet immobilier de la convention de transfert de la compétence, notamment par la mise en œuvre du droit de retour de l'immeuble situé 27 rue des Boucheries, à la Ville de Besançon, en qualité de propriétaire, et ainsi que d'autres bâtiments utilisés pour la pratique de l'enseignement musical, notamment l'ancienne école Veil Picard, l'église Saint Francois-Xavier, la Salle Battant, et une salle de danse du Kursaal.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Évolution de la politique de soutien aux écoles de musique
--

M. PRALON.- Je voudrais au préalable dire pourquoi cette évolution a été souhaitée. Tout le monde sait qu'il y avait quelques difficultés pour les écoles de musique associatives à équilibrer leur budget d'exploitation et maintenir leur activité. Au regard du niveau limité des aides publiques accordées, il est proposé de faire évoluer cette politique de soutien aux écoles de musique. Le Grand Besançon s'est donc lancé dans cette opération pour favoriser la consolidation des écoles structurantes pour offrir un enseignement musical de qualité. C'est ce que nous allons vous proposer à l'aide d'une dizaine de diapositives pour résumer un peu la situation aujourd'hui. Cela devrait permettre de faire évoluer concrètement cette politique des écoles de musique en mettant les moyens adéquats. Je voudrais d'ailleurs remercier le Président et le 1^{er} Vice-Président qui ont bien compris l'intérêt de cette politique qui s'adresse tout de même à l'ensemble des habitants de nos secteurs. En effet, on est parti avec un fond qui va passer, si vous en êtes d'accord, à un chiffre de 345 000 € en 2016, alors que nous disposons pour l'instant d'une somme de 90 000 € par an pour l'ensemble des écoles de musique. Je vous rappelle que la politique des écoles de musique n'est pas une politique transférée à l'Agglomération, mais relève des communes. Il s'agit d'une politique de soutien à ces écoles de musique.

Passons aux diapositives.

Première diapositive

Il s'agit de la structuration de l'enseignement musical sur le Grand Besançon. Elle vous montre cette volonté de l'EPCI de faire évoluer son aide des écoles de musique en accompagnement des communes.

Deuxième diapositive

Elle vous rappelle les objectifs fixés au Grand Besançon par une délibération votée en décembre 2009 sur l'enseignement musical. Le but de tout cela est de structurer et de mettre en réseau l'enseignement musical, en articulant les liens entre les différents acteurs du territoire. Pour le Conservatoire, cela s'est traduit par la validation du projet d'établissement en mars 2011. Pour les écoles de musique associatives soutenues depuis 2005 par le Grand Besançon, une délibération de mars 2009 a accentué ce soutien aux écoles dites « intercommunales ». On continue à aider les écoles communales, mais on accentue le soutien aux écoles dites « intercommunales ».

Troisième diapositive

Il s'agit de quelques informations sur l'existant. Le Conservatoire a 1 600 élèves et 90 enseignants. Il est labellisé – comme l'a rappelé le 1^{er} Vice-Président précédemment – grâce aux efforts consentis par l'Agglomération et par le ministère de la Culture en tant que Conservatoire à Rayonnement Régional. Le Directeur du Conservatoire me disait l'autre jour : « je crois que l'on se situe au niveau national en dixième position ». On peut donc être fier de posséder un tel équipement. Le Grand Besançon soutient 17 écoles de musique associatives, soit 2 000 élèves pour 90 enseignants, adhérentes ou non à des fédérations musicales. Sur le Grand Besançon, pour l'heure deux fédérations cohabitent : la Confédération musicale de France et les centres musicaux ruraux. Certaines sont qualifiées d'intercommunales depuis 2009. Sur le secteur ouest, deux sont très anciennes : l'ÉMICA (École de Musique Intercom du Canton d'Audeux) et la MJC Palente.

Quatrième diapositive

Elle illustre l'état des lieux, et donne quelques caractéristiques. Les secteurs du Grand Besançon offrent un paysage différent avec une très grande concentration des écoles de musique de Besançon et proche banlieue. Le secteur du Plateau est très dynamique, avec quatre associations qui proposent un enseignement musical pour 200 élèves. Je voudrais à ce titre remercier les élus et les associations du Plateau qui ont produit un gros travail en lien avec les services de l'Agglomération pour travailler sur cette évolution du fonds d'aide aux écoles de musique. Le secteur nord-ouest est couvert par deux associations, dont une intercommunale ; et le secteur sud-ouest par deux associations. Le secteur est resté pour l'instant sans offre de service direct. Une école de musique, quelle que soit sa taille, doit se positionner en véritable acteur culturel de son territoire en offrant en plus des possibilités d'apprendre la musique, des concerts, des actions auprès d'autres acteurs. Ce projet d'école formalisée implique une équipe enseignante motivée, mobilisée et encadrée, une coordination de l'équipe par une Direction ayant un rôle d'interlocuteur des acteurs du territoire que sont les Communes, l'Agglo, le Conseil Général, les associations et les écoles, ainsi que des moyens matériels et financiers adéquats.

Cinquième diapositive

Est indiquée une réflexion d'évolution de ce fond d'aide qui répond à un contexte multiple. Concernant l'élément d'alerte que j'ai indiqué en préambule, les difficultés financières des écoles de musique associatives sont liées à l'équilibre économique de l'activité. Les éléments favorables sont la validation du projet d'établissement du Conservatoire en mars 2011 pour la période 2011-2016, et les efforts des écoles de musique associatives vis-à-vis de l'application de la Convention collective de l'animation et des réponses aux demandes des collectivités. Le secteur du Plateau connaît une dynamique associative réunissant quatre associations proposant une école de musique structurante. Je pense que le Conseiller Général du Plateau présent ce soir s'est fortement impliqué dans cette opération. Le Conseil Général du Doubs a la volonté de revoir également leur soutien aux écoles de musique dans le cadre du Schéma Départemental de l'Enseignement Musical.

Sixième diapositive

La réflexion a posé comme fondamentaux de l'évolution, trois grands principes :

- le maintien de l'équilibre entre le Conservatoire et les écoles de musique associatives : il n'y a pas de transfert de compétence (point clé), ni de développement d'antenne du Conservatoire en lieu et place des actuelles écoles de musique,
- l'attachement du Grand Besançon à la vie associative dans les Communes,
- le financement de l'activité d'enseignement musical par les Communes, le Grand Besançon venant en accompagnement.

Septième diapositive

Après différents temps de débats en commission et en Bureau, la proposition faite ce soir est d'adopter un schéma de principe permettant d'engager une réflexion par secteur, lié ou non avec un quartier de Besançon (ce qui pourrait se faire), ou par grand quartier, tendant vers une structure ou regroupement, fédération par secteur. Cela va impliquer un travail de partenariat avec les associations, les Communes, le Grand Besançon dans les mois à venir.

Huitième diapositive

Il vous est proposé ce soir d'apporter une aide supplémentaire aux écoles de musique structurantes encadrées par un Directeur coordonnant l'ensemble de l'activité associative, plus une activité couvrant plusieurs Communes, et développant des projets avec d'autres acteurs du territoire. La subvention annuelle serait plafonnée à 40 000 €, avec une évolution qui serait portée à 50 000 € en 2016, soit 25 € par élève de moins de 25 ans domicilié dans le Grand Besançon, plus 15 % de la masse salariale, plus une subvention « animation du territoire », si elle existe, plafonnée à 5 000 €, avec une évolution qui pourrait passer de 5 000 € à 10 000 € en 2016. L'aide aux écoles de musique locales serait maintenue. L'impact sur le PPIF serait de 205 000 € annuels, de 2013 à 2015, puis de 345 000 € en 2016. Vous voyez l'effort, comme le disait le 1^{er} Vice-Président, important pour cet enseignement musical destiné à favoriser l'animation de nos différents secteurs.

M. BAULIEU.- Merci, Jean-Yves. J'espère que chacun comprend bien la portée politique de ce rapport quant à la recherche qui est la nôtre, de créer sur tout le territoire de l'Agglomération les conditions favorables d'organisation d'un enseignement musical pour tous. Telle est notre ambition. Cependant, nous devons rester dans notre rôle. En effet, nous n'allons pas créer des antennes du Conservatoire partout. En revanche, nous souhaitons être en appui partenarial aux forces vives sur le territoire, composées des Communes et des associations support. Si nous avons bâti cela, cela a pris du temps, Jean-Yves l'a bien résumé, des discussions parfois passionnées, parfois des choses pas toujours totalement comprises, mais cela a cheminé. Nous faisons de cela une priorité précisément pour faire en sorte que nulle part, on ne puisse dire : « on est délaissé en matière d'enseignement musical ». Après, bien évidemment, tout le monde n'ira pas forcément se précipiter sur cette activité. Cependant, il nous semblait important de faire en sorte que tout le territoire puisse être couvert. Nous avons repris l'affaire à la base, parce que l'expérience nous a démontré que le système que nous avons jusqu'à maintenant ne pouvait pas être viable durablement. Nous avons suffisamment de références et d'indicateurs. Donc, il vous est proposé, après une très longue réflexion et de nombreuses discussions, avec une invitation aux territoires pas encore suffisamment organisés, d'approuver ce travail fait, et avec ces engagements financiers supplémentaires pour que sur tout le territoire du Grand Besançon, on puisse avoir un enseignement musical de qualité. En effet, c'est à la clé. La notion de conventionnement est importante sur cette qualité de l'enseignement. Cela n'a pas été facile, mais nous en sommes là, et je m'en réjouis avec beaucoup d'autres.

Qui demande la parole sur ce rapport ?

Mme BARTHELET.- Je partage tous ces propos. Je voudrais juste apporter un petit témoignage. Je voudrais mettre en valeur le travail des bénévoles. En effet, ces Présidents d'associations sont tous bénévoles, de même que les trésoriers. Je souhaite donc les saluer. Certains ont parfois apporté des garanties à titre personnel, parce qu'ils croyaient en leur projet. C'est bien de les aider, et c'est bien de le rappeler. Je voudrais également faire un éclairage sur le droit d'écolage. Je comprends bien que c'est conséquent et que cela paraît très peu, finalement, par rapport au coût réel. En tant que parent, je paye un droit d'écolage d'environ 500 € pour une année de batterie pour mon fils de huit ans. Je pense que ce n'est pas rien non plus. On voit bien que malgré tout, cela reste des coûts vraiment importants, et qui ne permettent pas à tous d'accéder à la culture. Donc, il est vraiment déterminant que l'on puisse continuer à aider toutes ces écoles sur tout le territoire.

M. BAULIEU.- Merci pour ce témoignage. En effet, on est là dans des domaines qui pourraient relever de l'Éducation nationale. Concernant les arts, il faut que nous nous organisions en tant que collectivité. C'est vrai en matière de musique. De plus, Catherine BARTHELET a souligné notamment deux choses sur le rôle des bénévoles. J'ai tenu à dire que l'on venait en partenaire, et que nous n'allions pas nous substituer aux équipes existantes sur le terrain. Il a fallu parler avec beaucoup quand cela passait par des évolutions de pratique. Ce n'est pas tout à fait anecdotique de dire que chez les bénévoles, on trouve quelquefois des passionnés. Je vais utiliser là le terme à dessein, de manière affectueuse à l'égard de l'intéressé un peu irresponsable. On a connu un Président d'association d'enseignement musical qui a hypothéqué sa maison pour couvrir le déficit, ce qui était tout de même un peu hasardeux. Mais il y croyait beaucoup. Merci pour ce témoignage.

M. CONTOZ.- Au nom du Plateau, on a beaucoup travaillé ce dossier qui n'est pas encore clos. Une ossature de communes s'est prononcée. Il faut qu'elle franchisse le pas cette fois. J'espère que nous allons y arriver. J'espère que sur le Plateau, on va y arriver aussi bien que l'on y est arrivé pour la petite enfance, c'est-à-dire avoir une démarche un peu plus collective dans les capacités de chacune des communes du Plateau.

M. BAULIEU.- Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Ce silence est-il un assentiment général, ou y a-t-il des objections ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Jean-Yves, c'est un plébiscite. Merci.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de prestations d'installation des systèmes de courants faibles (CFA4)

M. ROY.- Une consultation a été lancée pour disposer d'une prestation de pose et de raccordement d'équipements électriques et électroniques, au titre des systèmes de « courants faibles » sur la ligne de tramway. Cela concerne notamment des installations dans le poste de commandement, dans le système d'aide à l'exploitation dans les 31 stations sur les totems, et aussi sur les barrières des parcs-relais, pour être court. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été suivie. Suite à l'analyse de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 8 février 2013, cette Commission a attribué le présent marché à la société Snef présentant l'offre économiquement la plus avantageuse. Cet avantage est important. C'est pour cette raison que sur votre rapport, je vous demande de tenir compte des modifications, à savoir notamment que la somme évoquée de 550 000 € est modifiée. En effet, le montant de l'opération, dans le cadre de l'inscription budgétaire est modifié. Sur l'année 2013, il faut lire désormais 296 804,94 € HT, la période est la même. Concernant le résumé, à la dernière ligne, vous mettrez : « après étude des offres, la CAO réunie le 8 février 2013 a attribué le présent marché à la société Snef présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour 296 804,94 € HT », et c'est la même chose à la fin de ce rapport. Voilà ce qu'il fallait préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte six votes contre et deux abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.2 - Tramway - Subvention pour une étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs portée par la Direccte

M. ROY.- Sur une sollicitation de l'Union des commerçants, les services de l'État souhaitent étudier la faisabilité de la création d'un groupement d'employeurs commerçants. Cette étude permettra de recenser les besoins mutualisables, d'analyser la nature et la motivation des emplois à temps partiel actuels, des besoins en livraison à domicile, ainsi que les modalités de création de ce groupement... Le détail des points traités par cette étude figure en page 120 de votre rapport, et vous les avez sûrement remarqués. La Direccte sollicite la collectivité pour une participation financière à hauteur de 50 % de cette étude, dont la valeur est estimée à 20 400 € HT. Le Conseil est donc invité à se prononcer sur une participation à hauteur de 10 400 €, soit la moitié de la valeur estimée de cette étude.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Tramway - Remplacement d'un membre suppléant de
la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)

M. ROY.- Par courrier du 9 janvier 2013, le MEDEF du Doubs a fait part du départ de Monsieur CHEVRIER, membre suppléant, et proposé son remplacement, au sein de la CIAT, par Madame Christine ROZET. Vous voyez en page 121 que Madame ROZET a pris la place de Monsieur CHEVRIER.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Information sur les dossiers traités par la CIAT

M. LE PRÉSIDENT.- Dans la mesure où je me suis engagé à vous donner le plus souvent possible un état des lieux : 84 dossiers ont été déposés (74 en 2012 et 10 en 2013), 28 dossiers ont été déclarés irrecevables, et 2 sans préjudice comptable fiable démontré. Cela fait donc 30 dossiers. De plus, 9 dossiers sont en cours d'instruction, 2 sont suspendus, 7 ont leur calcul d'annualisation en cours, 3 dossiers ont leur recevabilité en cours. Sur ces 42 dossiers, s'est posée une indemnisation pour un montant total de 536 150 €, dont 400 000 € ont déjà été versés. Les autres dossiers sont en attente de signature de convention. Voilà les informations que je voulais vous donner.

Information sur l'équipement en pneus neige des bus du réseau Ginko

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais aussi à cet instant, sans ouvrir le débat, vous donner une autre information. On m'a beaucoup posé la question concernant le problème des pneus neige sur les bus du réseau Ginko. Les véhicules urbains rentrent au dépôt à la demande du PC Neige, de la Ville en lien avec les services de l'État. Donc, lorsqu'il y a des perturbations, le PC Neige demande aux bus de rentrer pour éviter les accidents graves sur le territoire communal ou intercommunal. Souvent, les bus sont parfois bloqués, notamment sur les axes structurants de la Ville, par des voitures ou des camions en difficulté, ce qui rend le déneigement impossible. En effet, quand vous voulez circuler, et qu'un camion est en « portefeuille », c'est compliqué. De plus, je voudrais vous dire, d'une part, que les chefs d'équipe de Ginko et de la Ville, sur le terrain, circulent en voiture sur le réseau dès 5h du matin, pour vérifier l'état des lieux. D'autre part, les clients sont informés en direct par tous les moyens à disposition (Tempo, téléphone, newsletter...), sauf que la newsletter ne sert pas à grand-chose quand est sur la route, à moins d'avoir un téléphone portable. En tout cas, les bornes Tempo et le site Internet le font.

Concernant les pneus neige, je me suis renseigné, parce que cela m'a aussi interrogé. On m'a dit qu'un bus n'était pas un car. En effet, la chaîne cinématique (mécanique des mouvements) est différente. Il y a un plancher bas, une remorque tracteur ou pousseur. Donc, les pneus neige auraient un impact très faible. Techniquement, les autobus ont une traction arrière, ou à remorque pour les articuler. Ce sont donc des propulsions, et non des tractions. Le poids se trouve principalement à l'intérieur. En théorie, c'est alors à l'arrière qu'il faudrait installer des pneus neige. En revanche, la répartition des poids fait que les autobus glissent principalement de l'avant, et l'efficacité des pneus neige est dès lors très limitée. De plus, les autobus ont des boîtes de vitesse automatiques, et n'ont donc pas de dispositif antipatinage. Là encore, cela diminue très fortement l'efficacité d'éventuels pneus hiver. J'ai demandé que l'on fasse une enquête, que l'on regarde. Je ne vous parle pas du coût. Notre réseau n'a jamais eu de pneus neige sur ses autobus. Très peu de villes de France ont des pneus neige, à part quelques stations de montagne. On s'est également renseigné à Pontarlier, il n'y a pas de pneu neige non plus. De plus, tous nos bus sont équipés à l'avant et à l'arrière de pneus tout temps, et non des pneus normaux. Il y a effectivement quelques jours par an où le matin au démarrage ou dans la journée, on est obligé, pour des raisons de sécurité, de faire revenir les bus, ce qui ne sera plus le cas avec un tramway qui circule sous la neige, et sur la glace. Voilà les informations que m'a communiquées notre transporteur.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon - Projet STP SecuPHA

M. MARTIN.- Le projet STP SecuPHA, porté par la société M2C, concerne le développement d'un système de sécurisation thérapeutique du patient au travers de l'optimisation du circuit du médicament en établissement de santé. Le Grand Besançon propose d'apporter son soutien à l'entreprise à hauteur de 50 000 € sous forme d'avance remboursable dans le cadre du FRI2.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.2 - MIPIM 2013 - Participation de la Ville de Besançon et de la sedD aux côtés du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- Je rappelle que le MIPIM est un salon international qui rassemble chaque année près de 2 000 exposants et accueille environ 20 000 visiteurs, dont plus d'un tiers sont des investisseurs, les autres étant des partenaires financiers, des collectivités, des cabinets d'audit et de consultation. La présence de la CAGB jusqu'en 2011 était au sein d'un stand partagé, piloté par la Métropole Rhin-Rhône. Il n'y a pas eu de stand en 2012. Un travail était un peu plus délicat, moins confortable, parce que c'était sur rendez-vous. Donc, pour cette année, pour la première fois, nous aurons un stand commun avec le Grand Dijon. Concernant les résultats et les prospections réalisées dans le cadre du MIPIM entre 2008 et 2011, de grands groupes sont venus sur Besançon (Lazard, Pichet, Icade) et ont réalisé différents projets sur les Hauts de Chazal, la Mouillère, à Témis, etc. Le projet 2013 est un stand partagé avec le Grand Dijon, qui associe également la Ville de Besançon, les SEM, sedD et Aktya, avec pour objectif de présenter à des investisseurs promoteurs des projets d'aménagement économique et habitat, afin qu'ils décident d'y participer (par exemple : parc tertiaire de la Gare Besançon Franche-Comté TGV, le site Saint-Jacques, le quartier Vauban, etc.) Le coût prévisionnel total de cette participation a été estimé à 80 000 € pour chacun des territoires. Le Grand Besançon versera sa participation à Dijon Développement qui prend en charge l'organisation opérationnelle de cet événement. Les contributions de la Ville de Besançon et de la sedD s'élèveront à 25 000 € au total et seront intégrées dans ces 80 000 €.

Nous devons donc nous prononcer ce soir sur les conventions à intervenir avec la Ville de Besançon et la sedD pour formaliser leur participation financière aux côtés du Grand Besançon au MIPIM 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Je tiens simplement à dire, puisque l'on parle toujours de la collaboration avec Dijon, que c'est un stand commun avec Dijon. Je ferai une conférence de presse commune avec le Maire de Dijon sur le MIPIM et nous recevrons ensemble des chefs d'entreprise pour vanter les mérites de Dijon et de Besançon. J'y serai avec Jean-Pierre MARTIN. Nous ferons cela en commun avec la Ville de Dijon, l'Agglomération et son Sénateur-Maire. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Rapport n°3.3 - Convention de gestion administrative entre la CAGB et le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)

M. MARTIN.- Ne prennent pas part au vote Mesdames BRIOT, DELESSARD, GROSJEAN, LANGUEBIEN, Messieurs ALLEMANN, BAULIEU, BODIN, Bernard GAVIGNET, Gilbert GAVIGNET, MARTIN, PREIONI et RENOUE.

M. MARTIN.- Suite à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes, les élus du SMAIBO ont validé par l'inscription en DM n°1 de 2012 le versement d'une compensation des coûts de la mission de gestion administrative. La présente convention a pour objet de définir l'étendue de cette mission assurée par la CAGB pour le compte du SMAIBO, ainsi que les conditions de facturation de celle-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.4 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon-Dessus -
Acquisition de six parcelles

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai eu un SMS de Serge RUTKOWSKI qui s'excusait de partir, mais il avait une réunion. C'est pourquoi il n'est pas là. Il m'avait demandé de le signaler, ce qui est chose faite. Ne prennent pas part au vote Madame VERRO, et Messieurs BITTARD, RUKTOWSKI et TISSERANT.

M. MARTIN.- Dans le cadre de l'aménagement du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV, le Grand Besançon doit faire l'acquisition de six parcelles appartenant à la Commune d'Auxon-Dessus pour un montant de 226 827 € (frais de notaire inclus).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.5 - Zone des Marnières - Point d'information sur la situation

M. MARTIN.- Je souhaite faire un rappel historique très rapide. En avril 2002, cette zone a été déclarée d'intérêt communautaire. Le 31 mars 2006, nous avons créé la ZAC par délibération. Le 26 juin 2006, nous avons pris la décision de réaliser la ZAC vers une concession d'aménagement qui a été attribuée le 25 juin 2008 à la société Ségécé. Le 25 octobre 2010, nous avons signé un protocole tripartite entre la CAGB, Ségécé et le groupe Carrefour portant à la fois sur les modalités de cession du foncier immobilier Carrefour et sur les modalités de participation financière de Carrefour aux équipements publics de la ZAC. Le 6 octobre 2011, il y a eu approbation du dossier de réalisation de la ZAC, et du dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP). Le 31 décembre 2012, il y a eu arrêt des engagements et du traité de concession entre la CAGB et Ségécé. Compte tenu de la non-levée avant le 31 décembre 2012, de l'ensemble des conditions suspensives du traité, celui-ci est réputé ne jamais avoir existé. Donc, la fin des engagements réciproques entre Ségécé et le Grand Besançon a été constatée au 1^{er} janvier 2013, après sept avenants que nous avons votés au fil des ans. Les principales raisons de cet échec et du retrait de Ségécé sont un traité signé en 2008 avant la crise économique que l'on a connue, et que l'on connaît encore. De plus, il y a eu une grande évolution des modes de gouvernance chez Ségécé qui a été rachetée par un groupe américain, Simon Property, qui lui, voit des projets beaucoup plus grands tels la gare Saint-Lazare, la gare de Lyon, entre autres. Les Marnières sont peut-être devenues un site un peu trop petit pour lui. De plus, il y a eu une forte évolution des pratiques commerciales, avec notamment la montée en puissance du e-commerce. En effet, nous avons vu une implantation récente à Besançon avec Leclerc. Des difficultés techniques et financières ont été sous-estimées par Ségécé, il faut le reconnaître. Il y a également la difficulté pour Carrefour d'obtenir l'accord des copropriétaires pour l'extension de la galerie marchande. Je rappelle qu'un(e) copropriétaire bloque complètement le système, cette personne détient 0,09 % de surface de vente.

Malgré cet arrêt brutal, mais attendu, nous devons réaffirmer nos objectifs du projet, à savoir le rééquilibrage des pôles commerciaux, la poursuite de la rectification d'une entrée de ville dégradée, la confirmation de l'arrivée du tramway sur le secteur des Marnières. Les modalités de relance du projet sont les suivantes. Il s'agit par le lancement d'une étude, de définition et de montage d'opérations avec trois objectifs principaux de :

- vérifier la cohérence de la programmation commerciale envisagée avec la réalité du marché : je rappelle que nous étions partis sur une création de 33 000 m² de surface commerciale nouvelle, et aujourd'hui peut-être que nous aurons à revoir notre copie à la baisse, et imaginer vraisemblablement des complémentarités d'activité autour de ces nouvelles surfaces commerciales,
- définir les lignes directrices du portage financier du projet,
- définir les modalités de réalisation du projet.

Concernant le contenu de l'étude, il s'agit d'une étude de programmation et de marché, d'un montage financier juridique et opérationnel du projet pour un coût total de 72 590 €. Le prestataire retenu était la société publique locale (SPL) Territoire 25. Elle pourra, si elle le souhaite, sous-traiter une partie de ses missions à des structures réputées compétentes dans les différents domaines qui lui sont confiés. Concernant les modalités, il s'agit de l'engagement d'une politique volontariste d'acquisition foncière dès 2013. Je rappelle que la Communauté d'Agglomération a déjà investi 4 M€ dans ce projet, avec le rachat de Julienne Javel, la SPA, Maréchal, les accès routiers et la réalisation d'un certain nombre de voiries. Sur la poursuite des négociations avec le groupe Carrefour, à ce jour, et faute de l'obtention de l'accord des copropriétaires, Carrefour affirme sa volonté d'engager un programme de rénovation de son centre commercial en y investissant un peu plus de 2 M€, pour une livraison à l'horizon de la mise en service du tramway. Je répète, car c'est important, que seul l'accord de la copropriété pourrait permettre de relancer le projet global d'extension de la galerie marchande. Donc, nous étions avec le Président, la semaine dernière, auprès du groupe Carrefour. Ils nous ont confirmé une nouvelle fois que le projet est bloqué, faute d'accord des copropriétaires, mais que par contre, ils feraient un effort significatif pour remettre à niveau le centre commercial.

Le planning prévisionnel pour 2013 est le suivant :

- février : lancement de l'étude de définition avec la SPL. Le Conseil de Communauté du 14 février 2013 devra constater la fin du traité,
- fin mai/début juin : premier rendu de l'étude sur la partie « programmation et potentiel commercial » ;
- mi-année : engagement des premiers travaux de démolition,
- automne (début septembre) : rendu complet par la SPL,
- automne : choix des modalités de réalisation de l'opération et mise en œuvre des procédures adéquates.

Nous sommes extrêmement déçus de voir Ségécé partir de ce projet. Maintenant, il faut positiver. On ne pouvait pas rester bloquer, figer, sur ce qui avait été prévu en 2006, puisque cela n'a pas abouti. Donc, à nous d'être vigilants pour avoir quelque chose d'adapté à la situation d'aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais simplement ajouter une chose. Il est vrai que c'est une déception, et il ne faut pas le nier. En effet, nous nous sommes beaucoup battus avec Jean-Pierre, pour que ce projet voie le jour. Ce projet n'était pas d'actualité en 2001, parce que la zone n'était pas d'intérêt communautaire. Je crois que Jean-Pierre l'a très bien dit : les conditions économiques, la propriété du groupe Ségécé, les modes d'achat ont changé. De plus, il y a la crise économique. Donc, là, nous avons fait preuve de beaucoup de patience, dans la mesure où nous avons signé sept avenants pour prolonger ce traité. C'est vrai qu'à chaque fois, il y a des conditions suspensives. Carrefour était prêt à céder le terrain à Ségécé, en compensation de pouvoir agrandir sa galerie commerciale. Cependant, le projet de galerie commerciale est bloqué par l'opposition d'un ou plusieurs copropriétaires. Je n'ai pas à m'étendre là-dessus, mais c'est la réalité. Donc, ce projet est bloqué. Voyant cela, nous nous sommes rencontrés mi-décembre, avant Noël, avec Laurent MOREL, Président de Ségécé, et Jérôme BÉDIER, secrétaire général du groupe Carrefour, pour demander ce qu'ils voulaient faire. Je leur ai fait savoir que si l'on ne débloquent pas avant le 31 décembre, nous mettrions fin à ce contrat.

Ce soir, je voudrais solennellement réaffirmer la volonté du Président et de l'exécutif de l'Agglo de faire en sorte que cette zone démarre à l'est de Besançon, car on en a besoin. J'ai réaffirmé aussi à celles et ceux qui en doutaient que le tramway se fera, et ira dans cette zone, ce qui est d'ailleurs un avantage énorme pour une zone commerciale. Ce tramway se fera, nous n'avons pas bougé les plans. Que se passe-t-il aujourd'hui ? J'ai souligné l'intérêt qu'il y avait de coordonner le démarrage de cette opération avec l'autre opération d'extension sur la zone du SIEV à École-Valentin. En effet, il y a un autre projet à École-Valentin, et on voudrait que les deux projets démarrent à peu près en même temps. Donc, il y a un projet sur lequel les élus du SIEV sont très attentifs, et moi aussi. Pour l'instant, je regrette vraiment qu'un ou deux copropriétaires – je ne sais pas – aient bloqué une opération dans laquelle ils avaient tout à gagner, dans la mesure où leur bien était revalorisé, puisque l'on recréait une nouvelle galerie commerciale. Aujourd'hui, il y a une impossibilité de créer cette galerie. En effet, la loi dit qu'il faut l'unanimité, et même moins de 1 % peut empêcher une opération lourde de se faire. Donc, je pense personnellement qu'il est dommage que cette opération d'agrandissement ne se fasse pas, dommage pour l'est, et pour celles et ceux qui ont des propriétés, des surfaces de magasin à l'intérieur. En effet, cela allait revaloriser les lieux, avec en plus, l'arrivée du tramway.

Cela dit, et Jean-Pierre l'a dit, il est encore temps que la copropriété change d'avis. Cependant, si elle ne changeait pas d'avis, le projet d'agrandissement n'est pas possible pour des raisons légales et réglementaires. Le groupe Carrefour, avec qui nous avons d'excellents rapports, m'a confirmé sa volonté d'une part, de participer à l'agrandissement dans le nord de Besançon, et d'autre part, de démarrer très rapidement un projet non pas d'agrandissement, parce qu'ils ne peuvent pas le faire, mais de rénovation de la galerie actuelle. Cette rénovation coûtera, certes, un peu d'argent aux propriétaires actuels. Le groupe Carrefour va démarrer l'opération de rénovation. Parallèlement à cela, nous allons travailler avec la SPL Territoire 25, SPL adossée à la sedD, pour que d'ici la fin de l'année, il y ait un autre projet. Ce projet sera certainement différent de ce que nous avons conclu en 2008, à cause – Jean-Pierre l'a dit, et je ne vais pas revenir dessus – de nouveaux modes de vie. Dans la mesure où tout est ouvert, on ne peut pas exclure qu'il y ait quelques logements, quelques loisirs, un peu de tertiaire, pour que cette zone voie le jour rapidement, et l'étude le dira. Donc, ce n'est pas un arrêt. Si nous avons décidé d'arrêter la zone, nous n'y ferions pas aller le tram. Je pense que certains veulent aller trop loin. Il y a des moments dans les négociations, où il faut toujours savoir s'arrêter. Très objectivement, c'est ce que j'ai dit l'autre soir aux Maires que j'ai rencontrés. Nous avons la ferme volonté de faire cette zone, parce que nous en avons besoin. Et nous la ferons en fonction de ce que nous pouvons faire d'un point de vue réglementaire. Quant aux 4 M€ engagés, il ne s'agit pas d'argent dépensé en vain. En effet, la CAGB s'est rendue maître des fonciers, de Julienne Javel, de la SPA, de Maréchal, terrains que nous avons dans le portefeuille, et qui vont servir pour la zone. Je le dis avant que certains fassent des interprétations erronées. On ne perd pas 4 M€, on ne perd rien. En revanche, Ségécé perd beaucoup, dans la mesure où ils ont fait un projet lourd avec Carrefour. Nous aurons d'ailleurs, dans le cadre de cet aménagement, des exigences avec le groupe Carrefour en matière, entre autres, de développement durable, de transport, de mobilité, tel que c'était auparavant. Je crois très objectivement que telle est la situation sur la zone de Carrefour.

M. MARTIN.- Je pense que nous pouvons avoir une petite lueur d'espoir pour un accord des copropriétaires, parce qu'aujourd'hui, Carrefour traite en direct avec eux, et il n'y a plus d'intermédiaire. Donc, cela va simplifier grandement les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais ajouter une chose qui m'est revenue. Le groupe Carrefour n'aurait pas envie de faire ce projet. La preuve en est que lors de l'Assemblée Générale, il a refusé de déposer le permis de construire. Pour éviter à certains de dire des choses fausses, dans l'Assemblée Générale, au cours de la première partie, le groupe Carrefour a demandé l'agrandissement de la galerie. Cela n'a pas été accepté. Donc, il est bien évident que n'ayant pas obtenu l'agrandissement de la galerie, il n'allait pas le point d'après, voter le dépôt d'un permis de construire sur un projet que l'on venait de lui refuser. Je dis cela, parce qu'une argumentation est en train de se mettre en place, qui dit « regardez, ils ont refusé de déposer le permis de construire ». C'est comme si vous ne déposiez pas un permis de construire pour une maison et que le propriétaire refuse de vous vendre le terrain. J'ai posé la question à la responsable de Carrefour qui m'a dit « bien sûr, nous n'avons pas voté le dépôt du permis de construire.

On ne va pas engager des frais pour un permis de construire, alors que dans le point précédent de l'ordre du jour, la copropriété a refusé le projet d'extension ». Cela paraît évident, mais parfois, pour éviter de fausses interprétations, il vaut mieux dire les choses. Je ne suis pas mandaté par le groupe Carrefour pour le dire, mais je répète que si ce problème se débloquait, je pense que Carrefour serait encore assez favorable pour aller rapidement vers un agrandissement. Je dis donc à Carrefour que nous devons avancer. Si on ne peut pas faire l'agrandissement, faisons la rénovation. Sur la partie qui sera sous le contrôle de la SPL Territoire 25 donc de la CAGB, nous trouverons rapidement un opérateur, nous définirons un mode d'intervention pour que cette zone démarre. J'ai bon espoir quand même, sans m'engager, sans mettre ma tête sur le billot, que lorsque le tramway arrivera là-bas au mois de septembre 2014, il y aura des bâtiments autour, des bâtiments qui finiront de se construire, mais pas dans le cadre de l'agrandissement de la zone telle que cela avait été prévu au début pour les raisons que je vous ai déjà expliquées.

M. MARTIN.- Je souhaite encore ajouter un élément. Concernant la SPA, on a entendu beaucoup de choses, et notamment que le projet allait prendre du retard. Ce n'est pas le cas, les services continuent à travailler en termes d'acquisition de terrains. Tout se fait naturellement. La CAGB ne pourra en aucun cas être mise en cause s'il y avait un retard dans le projet SPA.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y en aura pas. C'est un long projet. Carrefour cède gratuitement les terrains pour la SPA. Carrefour a respecté les engagements qu'il avait pris.

M. CYPRIANI.- Il y avait un Comité syndical du SCoT cette semaine. On nous a présenté une étude du CRÉDOC sur les modifications et les bouleversements des habitudes d'achat. C'est vraiment saisissant. Malheureusement, cette étude ne lit pas dans le marc de café, donc elle ne dit pas ce qu'il faut faire. Cependant, je crois qu'il faudra saisir cette opportunité, comme Jean-Pierre l'a dit, pour revoir le projet à la baisse, parce que nous sommes vraiment dans la purée de pois concernant les habitudes d'achat.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas s'il faut le revoir à la baisse. En tous les cas, il faut faire un projet qui sera certainement différent.

M. MARTIN.- Adapté à la situation d'aujourd'hui.

M. CYPRIANI.- J'ai entendu « à la baisse ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je dis « adapté », parce que pour l'instant, on ne sait pas, et les études vont nous le dire. Cependant, il est évident que les modes d'achat ont changé. Je devais vous donner connaissance de ce dossier. Comme me le dit avec beaucoup d'humour Gabriel BAULIEU, après le tram optimisé, nous pourrions faire une zone commerciale optimisée.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

La séance est levée.